

invest in TOGO



Le semestriel des investissements au Togo

DECEMBRE 2022 NUMERO 00 www.investir.tg

Des IFAD **p.34**
pour la qualité des ressources humaines



**INVESTISSEMENTS:
LES GRANDES REALISATIONS p.25**

Code du travail p.21

Une adaptation des normes pour attirer davantage d'investisseurs.

PIA p.38

L'industrialisation en marche

ZONE FRANCHE TOGO p.50

des performances en continu

L'API-ZF

DIGITALISE LES
PROCEDURES
ADMINISTRATIVES
D'INVESTISSEMENT
AU TOGO AVEC DEUX
PLATEFORMES WEB •

- ▶ Le guichet unique de l'investissement
- ▶ Le portail de l'investissement



L'API-ZF, dans le but de renforcer la transparence des procédures administratives liées à l'investissement, mise sur la simplification et la numérisation de ces procédures à travers deux plateformes web :

1

LE GUICHET UNIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Pour accomplir en ligne toutes les formalités liées à l'installation et à l'exploitation de votre entreprise au Togo.

LE PORTAIL DE L'INVESTISSEMENT

Pour accéder à la documentation de toutes les procédures administratives liées à l'investissement.

▶ [Https://investirautogo.tg](https://investirautogo.tg)

2

LE SITE INTERNET DE L'AGENCE

▶ [Https://apizf.tg](https://apizf.tg)

L'objectif étant d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs vers le Togo et de générer plus d'emplois décents dans les secteurs prioritaires tels que définis par la Feuille de Route gouvernementale 2020-2025.

À PROPOS DE NOUS

L'API-ZF, Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche, est une institution de l'Etat en charge des missions liées à l'attraction des investisseurs, à la facilitation de leurs activités au Togo et à l'amélioration du climat des affaires sur le territoire togolais.

NOTRE VISION

Faire du Togo la destination de choix pour tout investisseur.

NOTRE MISSION

Exercer au Togo et à l'étranger des missions de services publics liées à la promotion des investissements.



L'API-ZF au service de l'investisseur

📍 2564, Avenue de la Chance
📠 BP : 3250 LOME-TOGO
☎ (+228) 22 53 53 60 / 22 53 53 53
🌐 www.apizf.tg



FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

« Le Togo est résolument déterminé à rendre l'environnement des affaires sans cesse attractif, à mobiliser davantage d'investissements et à réaliser une forte croissance économique au bénéfice de ses populations »



Victoire Sidémého TOMEGA-DOGBE, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

« Le Togo est une terre attractive pour les investissements » »

SOMMAIRE

SOMMAIRE 05

EDITORIAL 06

Présentation de l'Agence de Promotion
des Investissements et de la Zone Franche
(API-ZF) 07

ECONOMIE 08

Evolution des investissements 08
Présentation du ministère
de la promotion de l'investissement 11
Malgré les secousses, l'économie
togolaise se porte bien 12
Togo, pays de destination privilégié des IDE 16
L'UE, la France, l'Allemagne et le Togo signent
un Document Conjoint de
Programmation pour la période 2021-2027 18

CLIMATS DES AFFAIRES 19

Feuille de route : Les lois sur les Marchés
Publics et les Contrats de Partenariats Public-
Privé adoptés par l'Assemblée Nationale 19
Code du travail : une adaptation des normes
pour attirer davantage d'investisseurs 21

INVEST 25

Investissements: Les grandes réalisations 25

INFRASTRUCTURES 27

Centrale solaire de Blitta : Premier projet
d'énergies renouvelables à grande échelle en
Afrique de l'Ouest 27
La Centrale thermique Kekeli renforce la
capacité énergétique du Togo de 65 MW
Supplémentaires 29
Lomé DATA CENTER : un puissant levier de
souveraineté numérique du Togo 31
Le Togo, premier point d'atterrissage du câble
sous-marin Equiano de Google en Afrique 33

RESSOURCES HUMAINES 34

Des IFAD pour la qualité des ressources
humaines 34

PAROLE D'EXPERT 35

Me Martial AKAKPO : « Le Togo a des
potentialités économiques indéniables et
reste un Etat à recommander aux investisseurs
économiques » 35

FOCUS 38

PIA : l'industrialisation en marche 38

SUCCESS STORY 40

Gustav Bakoundah : D'ouvrier agricole au roi
du bio, le success story d'un battant 40
Dodji Ognakita: « l'entreprenariat des jeunes
contribue énormément à la création d'emplois
et de richesses dans notre pays » 42

EN ACTION 44

Exposition Dubaï 2020: le Togo a présenté ses
atouts et ses potentialités 44
Les Rencontres Africa à Lomé : un véritable
succès malgré la pandémie 46

GRAND ANGLE 50

Zone Franche Togo: des performances
en continu 50

SOCIAL 53

Le Togo distingué par l'OMS pour avoir
éradiqué 04 maladies tropicales négligées 53
La CNSS ouvre le capital de la SOGEHP 54
Une assurance maladie universelle pour
favoriser la cohésion sociale et nationale 55

Directeur de Publication
Nonyou-Ehong POTCHO

Rédaction

Hodabalo N'DATOU
Mora BASSOMA
Haddad BIADJA
Roméo LACLE DJIDJOGBE

Edwige SODATONOU
Isabelle GALIN

Imprimerie

Conception
Focus Yakou

Tel: +228 70 17 09 93

Tirage

1000 Exemplaires

Adresse:

2564, Avenue de la Chance
Tél: +228 22 53 53 72

invest
INTOGO

**Rose Kayi Mivédor-Sambiani**

Ministre de la Promotion de l'Investissement

Les ambitions du Togo, sous l'impulsion et la vision stratégique de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, sont déclinées dans le Plan National de Développement et la Feuille de Route Gouvernementale 2025, qui promeut une croissance inclusive et durable. Ses objectifs tournent autour de trois axes essentiels : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix, dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie, moderniser le pays et renforcer ses structures.

La mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale par notre pays se structure autour de projets audacieux et des réformes prioritaires, dans un cadre de concertation avec le secteur privé et avec des choix de politiques judicieux qui ont permis, dans un contexte mondial rendu difficile par la pandémie du COVID 19, de connaître successivement des taux de croissance de 1,8% en 2020, et de 5,3% en 2021, démontrant la résilience de l'économie togolaise.

Sur la dernière décennie, la croissance moyenne de notre produit intérieur brut était de 5,5%. Avec un objectif moyen de taux de croissance annuel de 7% pour les cinq prochaines années, le Togo se présente comme un pays dynamique, innovateur et partie prenante d'une nouvelle Afrique.

La création d'un Ministère dédié à la Promotion des Investissements confirme la volonté du Chef de l'Etat de faire du secteur privé un partenaire essentiel, et un levier pour la transformation structurelle de notre économie en s'appuyant sur les forces vives et les atouts naturels du Togo.

Diverses réformes audacieuses, ont permis au Togo de se classer comme un pays réformateur en Afrique et dans

EDITORIAL

Oui, le Togo est une destination de choix pour des investissements durables !

le monde selon les derniers rapports Doing Business de la Banque Mondiale. Le Togo présente donc un environnement des affaires en constante amélioration, attractif, agile et dynamique. Signe de la confiance en l'économie nationale, le taux de création d'entreprises est en croissance ; plus 20% de nouvelles entreprises ont été créées en 2020 par rapport à 2019, et 9% de plus en 2021.

En outre, le Togo fait figure de pôle d'attraction des investissements étrangers et des partenariats stratégiques. Le rapport 2021 de la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) sur l'investissement dans le monde indique que les Investissements Directs Etrangers (IDE) à destination du pays, ont bondi de 85% en 2020.

Estimés à environ 191 milliards FCFA (346 millions \$) en 2019, ils sont passés en 2020 à plus de 352,5 milliards FCFA (639 millions \$). Au cours de cette même année, avec un score de 10,83 obtenu sur l'indice Greenfield des IDE, le Togo est classé premier pays au monde, par rapport à la taille de son économie, en matière d'attraction des IDE.

Autant dire que le Togo est plus que jamais dans la sous-région, « the place to be » pour les investisseurs internationaux. Les récents investissements dans le secteur de la cimenterie, les projets annoncés dans les secteurs du textile et de l'agro-industrie en sont l'illustration.

L'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), la mise en route de la centrale thermique Kékéli Efficient Power réalisée en partenariat avec le groupe Eranove, la construction de la Centrale solaire de Blitta avec le Groupe AMEA ou encore l'installation d'une Data Center, té-

moignent de la dynamique vertueuse et de la modernisation en cours dans notre pays, au profit des entreprises et des investisseurs.

Dans ce contexte, le Ministère de la Promotion de l'Investissement, lance son magazine semestriel « INVEST IN TOGO ». Son objectif est d'informer sur la dynamique de l'investissement au Togo impulsée par les réformes et les projets structurants lancés par le gouvernement, les secteurs porteurs de notre économie et le rôle clé des acteurs du secteur privé. Il s'agit aussi de célébrer les succès, les champions locaux et les partenariats innovants réalisés.

Ce Magazine vient s'ajouter aux initiatives déjà prises dans le cadre de la facilitation des affaires et de la transparence, notamment « le Portail de l'investissement » (www.investintogo.tg ou investirautogo.tg), plateforme servant à la documentation et à la simplification de toutes les procédures administratives liées à l'investissement ; et le « Guichet unique de l'investissement » qui porte sur la digitalisation des procédures liées à l'investissement aussi bien dans le cadre du code des investissements, que du régime de la zone franche.

Je vous invite à trouver ici le meilleur de l'information sur l'investissement et l'actualité sur les projets qui créent des emplois et la richesse dans notre pays.

Gardez le cap de l'information sur l'investissement au Togo ; « INVEST IN TOGO » c'est notre magazine à tous !

Présentation de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF)

L'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche est créée par la loi n° 2019 – 005 du 17 juin 2019 portant Code des investissements en République togolaise. Elle est une institution publique de l'Etat togolais dont la mission principale est d'attirer des investisseurs et faciliter également leurs activités dans le pays.



Elle contribue à l'amélioration du climat des affaires et vise à générer des retombées socio-économiques au profit des populations togolaises.

L'API-ZF est habilitée à exercer au Togo et à l'étranger des missions de service public liées à la promotion des investissements au Togo. De même, elle a, à sa charge, la mise en œuvre du code des investissements en République togolaise et du statut de la zone franche industrielle, et de tout autre régime économique spécial. À ce titre, l'Agence exerce les fonctions dévolues à la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF).

De façons spécifiques, elle a pour mission entre autres de :

- > Mettre en œuvre la politique définie par le gouvernement en matière de promotion des investissements ;
- > Mettre en œuvre toutes les actions marketing requises pour faire connaître et maintenir l'attractivité de la destination Togo ;
- > Exercer les fonctions de guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives liées à l'implantation et à l'exploitation des sociétés situées sur le territoire togolais et relevant du régime du code des investissements en République Togolaise et du statut de la zone franche ;
- > Soutenir la formation et le transfert de compétences ;
- > Délivrer, signer et gérer les agréments au code des investissements et au statut de zone franche industrielle ;
- > Rendre différents services / assistances aux investisseurs dans le cadre de ses attributions.

● Vision de l'Agence

Faire du Togo la destination de choix pour tout investisseur

● Notre objectif

Attirer un plus grand nombre d'investisseurs vers le Togo et générer plus d'emplois décents dans les secteurs prioritaires tel que définit par la Feuille de Route gouvernementale 2025.

● Notre accompagnement

- Phase de prospection
- Phase d'installation
- Phase d'exploitation
- After Care

Evolution des investissements

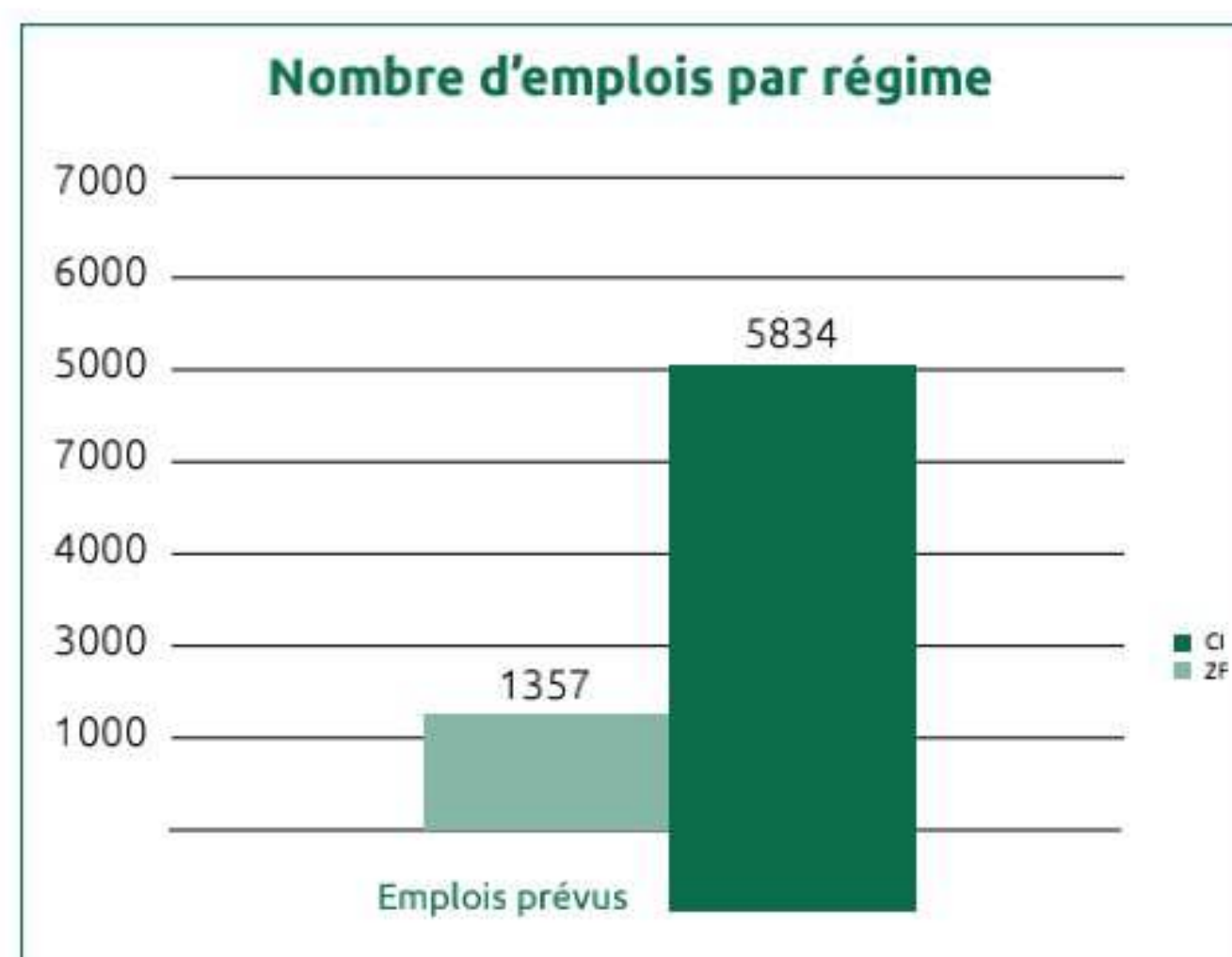
(Agréments accordés au Code des Investissements et au régime de la Zone Franche)

Au cours de l'année 2021, 38 projets d'investissements ont été validés par le Comité d'agrément sur 45 étudiés. L'ensemble de ces projets représente des prévisions d'investissement d'un montant global de plus de 277 milliards FCFA. Des statistiques qui sont le fruit de la politique volontariste d'amélioration du climat des affaires et du cadre des investissements menée par le Togo depuis plusieurs années.

Dans le détail, sur les 38 projets agréés par le comité d'agrément, 18 ont opté pour le statut de la Zone franche. Les investissements au titre du Code et ceux au statut de la Zone Franche, en provenance de plusieurs pays représentent respectivement 156 milliards FCFA et 120 milliards FCFA avec des prévisions de plus de 7 000 emplois permanents créés.

Analyse comparative des régimes suivant l'origine des investissements et les emplois prévus : CI et ZF

Origine	Emplois prévus		
	CI*	ZF*	Total
IDE	Allemagne	-	17
	Bénin	98	98
	Cameroun	51	51
	Chine	-	28
	Emirats Arabes Unis	112	112
	France	332	400
	Inde	216	613
	Liban	94	94
	Liban-Egypte	62	62
	Maurice	4596	4596
IDN	Togo	221	905
	Chine – Togo	52	52
	Maroc-Togo	-	163
Total Général		1357	5834



- > **81%** du nombre d'emplois directs permanents nationaux prévus proviendront des projets agréés au régime de la Zone Franche.
- > Les données montrent que spécifiquement, au code des investissements, la part des IDN est de **50,40%** dans la création des emplois directs permanents. Par contre, en zone franche, la part des IDE est de **96%**.
- > En somme, de l'analyse des investissements par origine des promoteurs en **2021**, nous pouvons conclure que le code des investissements a enregistré plus de stock d'IDE, la zone franche par contre crée plus d'emplois à terme.

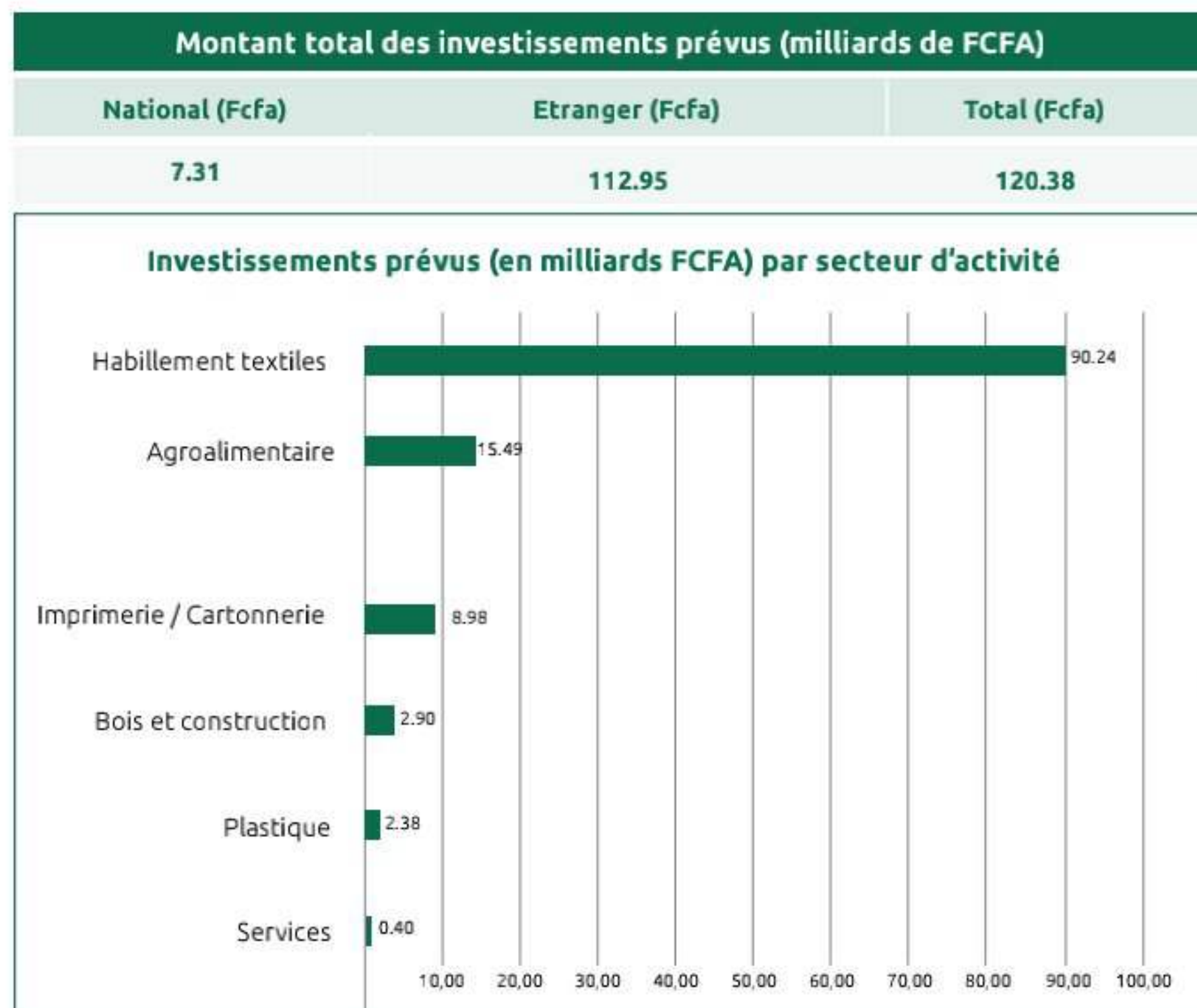
* CI : Code des investissements

* ZF: Zone Franche

* IDN: Investissements Directs Nationaux

* IDE: Investissements Directs Etrangers

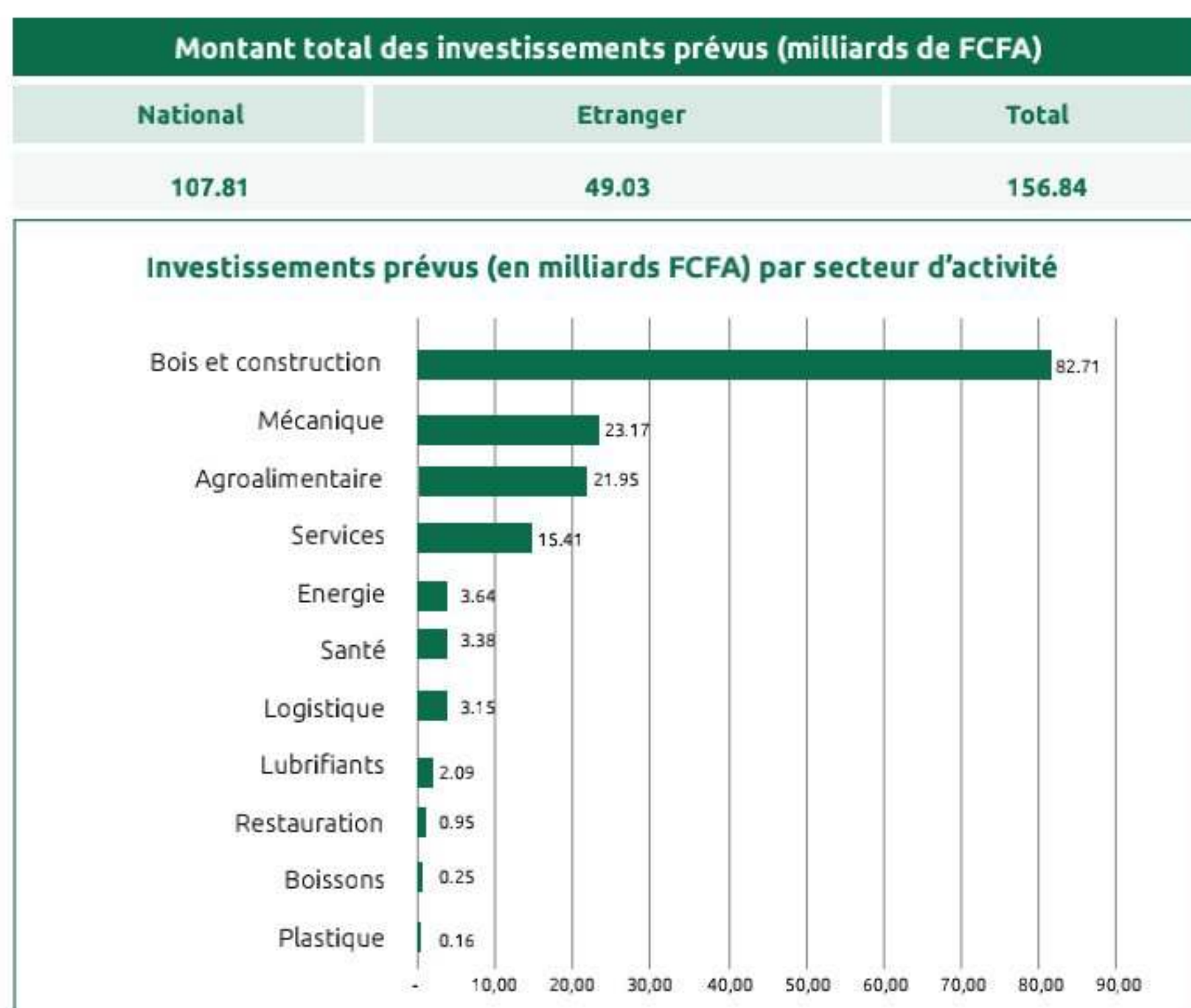
Statut de Zone Franche



	Pays	Investissement Total (FCFA)	Total de Projet
1	Île Maurice	90 000 000 000	1
2	Inde	10 111 270 000	3
3	Togo	7 312 240 000	4
4	Liban	3 839 494 000	2
5	France	3 633 706 749	2
6	Cameroun	1 492 007 000	2
7	EA-Unis	1 270 000 000	1
8	Egypte	1 253 176 000	1
9	Bénin	1 226 600 000	1
10	Singapour	240 000 000	1
	Total	120 378 493 749	18

- > **18 projets** d'investissement dans 6 secteurs d'activité ont été agréés en Zone Franche. Les IDE représentent **94%** des projets agréés.
- > Le secteur agroalimentaire regroupe **33%** du nombre de projets agréés en Zone Franche.
- > Le secteur de l'habillement textile concentre **75%** du montant total des investissements prévus en Zone Franche.

Code des investissements



	Pays	Investissement Total (FCFA)	Total de Projet
1	Togo	107 806 657 272	13
2	Inde	25 898 016 096	2
3	France	18 557 616 000	2
4	Maroc	3 770 125 500	1
5	Allemagne	650 000 000	1
6	Chine	160 258 242	1
	Total	156 842 673 110	20

- > **En 2021**, sur **38 projets** d'investissements, **40 %** des agréments au code des investissements ont été accordés aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire, principalement des fermes d'élevage à capitaux nationaux.
- > En termes de montant d'investissement prévu, le secteur Bois et construction représente **83%** de la valeur des projets agréés, avec notamment l'implantation d'une cimenterie pour un montant de **82,7 milliards de FCFA**.
- > En définitive, le code des investissements a capté dans une très grande mesure des IDN **107,8 milliards de FCFA**, soit près de **70%** du montant total des investissements prévus sous ce régime.

Statut de Zone Franche**Répartition des investissements par localisation**

Zones	Régions	Nbre Projets	Mont. Invest.*	Nbre Emploi
Zone 1	Maritime-Pref Golfe	10	10485	698
	Maritime-Pref Agoè-Nyivé-PIA	3	98970	4805
	Maritime-Hors Pref Golfe et Agoè-Nyivé	4	9636	287
Zone 2	Plateaux	-		
Zone 3	Centrale	-		
Zone 4	Kara	1	1287	44
Zone 5	Savane	-		
	Total	18	120378	5834

- > Sur les **18 projets** agréés en zone franche, 17, soit **94%**, s'installeront dans la Région Maritime. Un seul projet s'installera à Kara.
- > Trois projets agréés s'installeront sur la Plateforme industrielle **d'Adétikopé (PIA)** ; pour un investissement prévisionnel de **98,97 milliards** de francs CFA et **4805 emplois prévus**

Avantages offerts par zone d'implantation visée**Zone 4 : Région de la Kara**

IS : 0% (0 – 15 ans) Patente/TF : 0% (0 – 5 ans)
 IS : 10% (16 – 20 ans) : 5% (6 – 20 ans)
 IS : 20% (21 ans et plus) : 15% (21 ans et Plus)

Exonération de la TVA sur les achats locaux**Zone 1 : Région Maritime**

IS : 0% (0 – 5 ans) Patente/TF : 0% (0 – Sans)
 IS : 8% (6 – 10 ans) : 5% (6 – 20ans)
 IS : 10% (11 – 20 ans) : 15% (21 ans et Plus)
 IS : 20% (21 ans et plus)

Exonération de la TVA sur les achats locaux**IS** : Impôts sur les Sociétés**TF** : Taxes Foncières**TVA** : Taxes sur la Valeur Ajoutée

Présentation du ministère de la promotion de l'investissement

Le Ministère de la Promotion de l'Investissement a été créé en novembre 2020 quelques jours après la formation du gouvernement Dogbé. La gestion du portefeuille ministériel est confiée à Rose Kayi Mivédor-Sambiani nommée à ce poste le 09 novembre 2020. C'est pour la première fois que le Togo se dote d'un tel département ministériel.

Mission et attribution

Ce Ministère a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine de la promotion de l'investissement. Spécifiquement, il est chargé de promouvoir, de faciliter et de protéger l'investissement durable au Togo. Dans cette dynamique, il élabore les programmes et définit les actions de promotion de l'investissement au plan national et international.

Il a également à sa charge la mise en œuvre du cadre de dialogue permanent entre les acteurs du secteur privé et l'Etat ; de renforcer la transparence

et la simplification des procédures administratives ; et d'assurer la modernisation du cadre réglementaire adapté et incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Outre ces charges, il participe à l'amélioration de la concertation et la communication autour des réformes engagées par le gouvernement.

En plus de ces missions, il est chargé d'offrir un climat des affaires propice aux investisseurs, favorable à la réalisation de leurs activités d'investissements. Dans le même sens, il assure aux investisseurs la jouissance des avantages attractifs et incitatifs fiscaux qu'offrent le code des investissements

et le statut de la zone franche et leur présente les opportunités attractives en rapport avec leurs activités.

Le Ministère de la Promotion de l'Investissement opérationnalise l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF) doté d'un guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives liées à l'implantation et à l'exploitation des sociétés situées sur le territoire togolais et relevant du régime du code des investissements et au statut de zone franche.

Cérémonie de lancement officiel
de deux plateformes web pour l'investissement



Malgré les secousses, l'économie togolaise se porte bien

Les restrictions liées à la pandémie du coronavirus ont secoué l'économie de tous les pays du monde, le Togo y compris. Toutefois, des stratégies bien mûries et mises en place, dès les premières heures de la pandémie, par le gouvernement sous le leadership du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, ont permis au pays d'amorcer sa relance économique.

Dès l'apparition du premier cas de Covid-19 le 06 mars 2020 au Togo, un plan de riposte d'urgence a été mis en place. En début avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré avec entre autres, la fermeture des frontières terrestres et aériennes, l'annonce d'un couvre-feu dans le Grand Lomé, le port obligatoire du masque et l'interdiction de regroupement. Des stratégies qui ont certes permis de contenir la propagation du virus, mais qui ont eu un impact négatif sur les activités économiques des populations.

"Même si la pandémie de Covid-19 n'a pas durement frappé le Togo, elle a stoppé la forte dynamique économique amorcée ces dernières années."

D'après le rapport publié par la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les perspectives économiques en Afrique 2021, le PIB réel, qui avait progressé de 5 % en 2018 et de 5,5 % en 2019, n'a crû que de 0,4 % en 2020. Malgré une politique monétaire prudente, l'inflation a plus que doublé, passant de 0,7 % en 2019 à 1,6 % en 2020, principalement à cause de perturbations de l'offre. Le déficit budgétaire a fortement augmenté, passant de 0,8 % du PIB à 4,7 % du PIB, avec la chute des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses en matière de santé, pour combattre la pandémie. Le déficit du compte courant a

légèrement augmenté de 2,2 % du PIB en 2019 à 3,2 % en 2020. Le ralentissement des importations a permis de maîtriser l'augmentation du déficit de la balance courante.

Pour soutenir les activités économiques, le gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, a lancé un vaste plan économique et social à travers la Feuille de route 2025 du gouvernement en prenant appui sur le Plan National de Développement (PND 2018-2022).

Ainsi, des mesures sociales ont dans un premier temps été prises pour soutenir les ménages vulnérables, durement touchés. Il s'agit, entre autres, du Fonds de Solidarité digitalisé « Novissi » visant à soutenir tout citoyen togolais ayant perdu son revenu à la suite de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus.

Le programme vise à fournir aux personnes et en particulier aux ménages les plus vulnérables, des soutiens financiers mensuels tout au long de l'état d'urgence. Au total, 1 632 942 personnes ont été enregistrées dont 819 972 bénéficiaires dont 516 573 femmes et 303 399 hommes. Le montant total versé s'élève à 13 308 224 040 FCFA. D'autres mesures sociales telles que la gratuité de l'eau et de l'électricité et des frais de scolarité dans le secteur public ont été prises.

Sur le plan économique, le gouvernement a renforcé le cadre de discussion

avec le secteur privé, pour faciliter la prise en compte des besoins des acteurs privés. Le secteur privé a par ailleurs, bénéficié de la mise en place de mesures fiscales et douanières pour accompagner les entreprises, en particulier les PME-PMI, d'une amélioration des conditions d'accès au crédit et du soutien au secteur agricole. À travers le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), l'État mène des actions afin de relancer les activités des maillons des différentes chaînes de valeur pour créer des emplois, les consolider, augmenter les revenus des producteurs et rendre le secteur plus résilient.

Grâce à ces efforts, le Togo a maintenu un taux de croissance positif. Alors que beaucoup de pays ont enregistré une récession pour 2020, le Togo a affiché un taux de croissance positif de 1,8 %, grâce aux mesures de riposte qui ont permis de renforcer la résilience du secteur privé et de maintenir l'activité à un niveau acceptable au plus fort de la crise sanitaire.

L'économie togolaise a maintenu son attractivité puisque les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans l'économie togolaise sont passés de près de 191 milliards FCFA (346 millions \$) en 2019 à plus de 352,5 milliards FCFA (639 millions \$) en 2020, en pleine période de pandémie. Le pays a enregistré ainsi une croissance de 85% sur l'année.

Selon la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement



Grand Marché de Lomé

(CNUCED), auteur du « Rapport 2021 sur l'investissement dans le monde », cette progression est principalement portée par les investissements d'opérateurs économiques régionaux, notamment du groupe CimMetal (Burkina Faso) dans la cimenterie et d'autres acteurs du secteur privé.

Par ailleurs, l'Etat encourage très fortement le dialogue public-privé. Le pays a adopté le 29 décembre 2021, une loi relative aux contrats de partenariats public-privé (PPP).

Ce cadre juridique a pour objectif de «consolider la politique d'amélioration constante du climat des affaires de notre pays et l'objectif de ce cadre dynamique consiste à faciliter la réalisation des grands projets structurants ». Il vise à renforcer les dispositions du cadre juridique des Partenariats Publics Privés, comme la facilitation des investissements privés dans de

nouveaux secteurs d'activités ou encore le partage d'expériences entre les entreprises. Cette approche a pour objectif de « moderniser le secteur et permettre aux opérateurs économiques nationaux et étrangers d'investir davantage dans les filières porteuses ».

La stratégie s'est matérialisée par l'opérationnalisation récente de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), fruit d'un partenariat entre le Togo et Arise IIP, développeur de zones économiques spéciales en Afrique ou encore la mise en service de la centrale Kékéli Efficient Power et de la centrale solaire de Blitta.

Récemment, au cours de la 3ème session du cadre de concertation État-Secteur privé présidée par Madame le Premier Ministre, Victoire TOMEHA-DOGBE le 04 novembre 2021, les participants se sont penchés sur les enjeux

des importations frauduleuses. Objectif, lutter contre la contrebande et protéger les investisseurs installés dans le pays.

« C'est un vrai fléau qui pénalise aussi bien les investissements que les entreprises qui sont installées localement »,

a indiqué Mme Rose MIVEDOR, Ministre en charge de la promotion de l'investissement. De son côté, la Cheffe du gouvernement a invité les uns et les autres à travailler avec efficacité pour trouver des solutions innovantes et adaptées à la situation. Au-delà de ce diagnostic posé, la rencontre a permis d'exposer les mécanismes et dispositions réglementaires mis en place par l'Etat.



TOGO

L'API-ZF VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS D'INVESTISSEUR

NOTRE VISION

Faire du Togo la destination de choix de votre investissement.

NOTRE MISSION

Exercer au Togo et à l'étranger, des missions de services publics liées à la promotion des investissements au Togo.

NOS VALEURS

- Professionnalisme
- Transparence
- Ethique

NOTRE OBJECTIF

Attirer des investisseurs en nombre vers le Togo et générer plus d'emplois décents dans les secteurs prioritaires, tels que définis par la feuille de route gouvernementale 2020 – 2025.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Phase de prospection
- Phase d'installation
- Phase d'exploitation
- After care

L'API-ZF au service de l'investisseur au Togo

☎ (+228) 22535353 | 22535360
📍 2564, Avenue de la chance
🏢 3250 Lome - Togo
🌐 www.apizf.tg
🌐 www.investirautogo.tg



AFRICAN LEASE TOGO

ÉTABLISSEMENT FINANCIER À CARACTÈRE BANCAIRE

NOS SOLUTIONS INNOVANTES

de Financements et de Paiements
adaptées à vos besoins et
secteurs d'activités

CRÉDIT-BAIL

Financez vos Matériels
et Equipements

AFFACTURAGE

Financez vos Factures
Clients et Commandes

SERVICE DE PAIEMENT

Optimisez vos Transferts
Locaux et Internationaux

AVAL & CAUTIONS

Exécutez vos Marchés
en toute sérénité

DÉPÔT À TERME (DAT)

Placez vos Liquidités
en Dépôt à Terme



Le Partenaire Privilégié de votre Croissance



02, Avenue Sylvanus Olympio en face de l'hôtel Palm Beach, Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 23 69 00 - www.africanlease.com

Togo, pays de destination privilégié des IDE

Le rapport 2021 de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur l'investissement dans le monde indique que les IDE à destination du Togo, ont bondi de 85% en 2020. Estimés à environ 191 milliards FCFA (346 millions \$) en 2019, les IDE sont passés en 2020 à plus de 352,5 milliards FCFA (639 millions \$). Selon le rapport Greenfield Performance Index sur les IDE, le Togo de par la taille de son économie est classé premier pays au monde en matière d'attraction des Investissements Directs Etrangers avec un indice de 10,85 au cours de la même année.

Les IDE en pleine augmentation

Les investissements directs étrangers (IDE), également appelés investissements directs internationaux (IDI) par l'OCDE, sont les mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle (ou une influence significative) sur la gestion d'une entreprise étrangère.

Élément moteur de la multinationalisation des entreprises, les IDE recouvrent aussi bien les créations de filiales à l'étranger que les fusions-acquisitions transfrontières ou les autres relations financières (notamment les prêts et emprunts intra-groupes).

Entre 2017 et 2021, les rapports successifs de plusieurs institutions sur les IDE dans le monde, affichent de belles performances pour le Togo.

Les IDE au Togo ont rebondi en 2017, dans un contexte de recul mondial. Après un solde négatif en 2016, les chiffres des flux des IDE au Togo ont affiché un solde excédentaire de 145 millions \$ au terme de l'année 2017,

soit un rebond net de plus de 400%, d'après la CNUCED.

Après ce rebond, les entrées d'IDE à destination du Togo, ont poursuivi leur tendance haussière. Le pays a enregistré en 2018 un stock d'IDE de 1 514 millions \$. Le nombre d'investisseurs Greenfield (investissements correspondant à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère) au cours de cette année était de 2 pour une valeur de 106 millions \$, selon la CNUCED.

D'après le World Investment Report, le pays a cumulé au cours de cette année, 102 millions \$ correspondant à une hausse de 15% en relation avec les 88,3 millions \$ de l'année 2017. L'Institution onusienne attribue cette performance, en partie, à la Zone franche du Togo.

« Dans certains cas, les gouvernements accordent des tarifs préférentiels pour les services portuaires, les télécommunications, l'électricité et l'eau fournis aux entreprises établies dans les zones économiques »,

ont souligné les experts de la CNUCED, citant la loi n°2011-018 portant statut de Zone Franche Industrielle au Togo.

Le stock intérieur total des IDE en 2018 a atteint avec cette performance annuelle 1,79 milliard \$ contre les 450 millions \$ enregistrés dix (10) années plus tôt (2008).

En 2019, les IDE vers le Togo ont atteint près de 191 milliards FCFA (346 millions \$). Le stock du pays a connu une hausse et a atteint 1,832 million USD. Au cours de cette même année, le Togo a remporté 12 nouveaux projets d'investissements contre seulement 02 pour l'ensemble de l'année 2018, soit la plus forte croissance du nombre de projets Greenfield dans tous les pays africains. La meilleure réalisation du Togo était jusque-là de 07 projets attirés en 2013.

Avec cette évolution, le Togo a été classé en 2018, le Top Performer africain en termes de promotion des investissements d'après FDI Intelligence, service spécialisé du Financial Times, dédié au décryptage de la mondialisation de l'industrie et l'investissement direct étranger (IDE).

L'amélioration perpétuelle du climat des affaires par le gouvernement a fait maintenir les performances du pays en matière d'attraction d'IDE. Ainsi, de 191 milliards FCFA en 2019, le Togo a

enregistré une croissance de 85% en 2020 en termes de flux d'IDE entrants. Ce sont en effet plus de 352,5 milliards FCFA (639 millions \$) qui ont été enregistrés en 2020.

Le pays se classe avec ce flux, parmi les pays africains ayant enregistré une

hausse importante de cette variable macroéconomique, malgré la récession liée à la situation sanitaire.

Ce bond enregistré en 2020 est induit par plusieurs facteurs, dont le projet d'une usine de matériaux de construction d'une valeur de 100 millions \$ annoncé par le groupe CimMetal.

D'après le rapport de la CNUCED, d'autres investissements importants réalisés en 2020 au Togo ont porté sur la construction d'usines de production agréées au code des investissements comme en zone franche. ■

De bonnes perspectives

Le Togo devrait maintenir cette performance à la lumière de sa dynamique de développement. En effet, la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement 2025 constituée de projets d'infrastructures ambitieux et structurants, avec une ouverture aux partenariats public-privé, et la création d'un Ministère en charge de la Promotion de l'Investissement, l'adoption de la loi sur les PPP indiquent de bonnes perspectives pour les flux d'IDE

au Togo pour les cinq prochaines années, prédisent des analystes macroéconomiques.

Le climat des affaires en constante amélioration avec un code des investissements incitatif et très favorable aux investisseurs étrangers et nationaux constitue aussi un atout majeur pour la croissance des flux d'IDE à destination du Togo, assurent les autorités togolaises.

METAL FORCE

**MATÉRIEL POUR
LE BATIMENT**

TUBE ROND / CARRE / RECTANGLE
FER PLAT / CARRE / ROND
FER A BÉTON



+228 90983655
TEL +228 22608168
FOREVER, RUE MAYONDI
GARAGE CENTRAL, LOME

L'UE, la France, l'Allemagne et le Togo signent un Document Conjoint de Programmation pour la période 2021-2027

à savoir la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement (AFD), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

« Une telle approche permet aux partenaires européens d'identifier des synergies et de combiner leurs outils de mise en œuvre des programmes pour maximiser les résultats escomptés de la programmation conjointe » souligne le communiqué publié par l'UE à l'issue de la cérémonie de signature.

Plus de 160 milliards FCFA dès la première année

Le DCP devra permettre au Togo et à l'équipe Europe de continuer à travailler ensemble sur la période 2021-2027 pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets fondés sur des objectifs, principes et valeurs communes, et ce, en lien avec l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, mais également guidée par les engagements des partenaires européens repris dans la feuille de route pour la société civile, la stratégie des droits de l'Homme et du plan d'action genre pour le Togo.

Les actions de l'UE qui découleront du DCP seront financées par le nouvel instrument intitulé « Europe dans le monde » qui remplacera le Fonds Européen de Développement (FED) précise l'UE. L'adoption du DCP 2021-2027 et la mise en œuvre de ce nouvel instrument financier concordent avec l'entrée en vigueur de l'Accord Post-Cotonou qui vient renforcer le partenariat entre le Togo et le Groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans son ensemble d'un côté, et l'Union européenne et ses Etats membres de l'autre. Dans le cadre de la première année de mise en œuvre de ce document, l'équipe Europe engage plus de 243 millions d'euros, soit près de 160 milliards de CFA, pour de nouveaux projets dans les 3 domaines prioritaires précités. ■

L'Union européenne (UE), la France et l'Allemagne ont signé le 12 janvier 2022 avec le gouvernement togolais, un Document Conjoint de Programmation (DCP) pour la période 2021-2027. Ce document, adopté le 16 décembre 2021 par l'UE, accompagne le Plan National de Développement et la Feuille de Route gouvernementale 2020-2025 du Togo et définit le cadre des interventions des partenaires européens en appui aux efforts du gouvernement pour les sept prochaines années.

C'est un document stratégique qui a été paraphé le 12 janvier 2022 à Lomé. A travers le DCP, l'UE et ses Etats membres s'engagent à renforcer leur soutien au Togo dans trois domaines prioritaires. Il s'agit du développement humain, en particulier sur ses aspects d'inclusion socio-économique et d'accès aux services publics de base ; l'appui aux agro-industries durables et à la gestion des ressources naturelles pour contribuer à la génération d'emploi et à la lutte contre le changement climatique ; ainsi que celui de la consolidation d'une société apaisée et résiliente au Togo à travers la sécurité, la bonne gouvernance et la décentralisation. Ces trois domaines sont parfaitement en phase avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise à faire du Togo un pays en paix

et une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Une démarche inclusive

Pour l'élaboration du Document Conjoint de Programmation, d'autres parties prenantes clés ont été consultées, en particulier les organisations de la société civile, les autorités locales, les représentants du secteur privé, les Nations Unies et d'autres partenaires au développement. L'adoption de ce document est une étape importante dans le renforcement et la concrétisation de la coopération entre les partenaires européens et le Togo. Le DCP s'inscrit dans l'approche « Equipe Europe » qui, au Togo, rassemble l'Union européenne, la France et l'Allemagne et leurs institutions de financement et de mise en œuvre de développement respectives,

FEUILLE DE ROUTE

Les lois sur les Marchés Publics et les Contrats de Partenariat Public-Privé adoptées par l'Assemblée Nationale

Le Togo dispose désormais de deux nouveaux outils modernes devant contribuer à accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 et à une bonne exécution des projets de développement. Il s'agit de la loi sur les Marchés Publics et de celui sur les Contrats de Partenariat Public-Privé. Ces deux lois ont été adoptées par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité, la loi sur les marchés publics vient réorganiser l'arsenal juridique régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics en République togolaise.

Le nouveau texte améliore le cadre juridique, réduit les délais des procédures de passation, et vient aussi améliorer l'organisation des autorités contractantes.

Ces nouvelles dispositions viennent ainsi impulser une célérité dans les

procédures de passation. De plus, le nouveau dispositif promeut la digitalisation des procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.

Juridiquement, cette nouvelle loi sur les marchés publics abroge donc toutes dispositions antérieures contraires à la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de services publics.

La seconde loi portant sur les contrats de partenariat public-privé (PPP) vise

quant à elle à faciliter l'investissement privé en optimisant la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs stratégiques de l'économie.

Il s'agit de renforcer les mécanismes de financements innovants dans la réalisation de projets structurants au Togo.

L'adoption des deux lois s'inscrit dans les actions entreprises depuis quelques années par le gouvernement togolais afin d'améliorer le climat des affaires.

SECTEURS ÉLIGIBLES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

- ✓ Agriculture
- ✓ Industrie
- ✓ Commerce
- ✓ Artisanat
- ✓ Holdings (de siège régional ou de centre opérationnel)
- ✓ Autres



« La vision du Président Faure Gnassingbé est de transformer structurellement l'économie. Cela nécessite des outils modernes pour l'exécution des projets et réformes contenues dans la Feuille de route gouvernementale. L'ambition du gouvernement est d'améliorer la mise en œuvre des projets d'investissement avec des taux d'exécution plus conséquents. Les performances du système de passation des marchés sur les plans de la préparation, de la planification et de l'exécution des marchés vont permettre des gains en termes de temps, de coût et de qualité de nos infrastructures.

Les innovations introduites dans le cadre juridique des partenariats public-privé vont permettre, entre autres, l'intensification de ces types de contrats dans plusieurs domaines d'activités, le partage d'expériences des grands groupes avec nos entreprises locales et d'impacter positivement la vie de nos populations en termes de main-d'œuvre et de compétences » a expliqué le Ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya à l'adoption des deux lois.

« Le gouvernement est conscient que pour atteindre ces résultats, un renforcement des capacités et une professionnalisation des acteurs est nécessaire. L'ouverture à l'université de Lomé d'un master en commande publique montre l'engagement du gouvernement à cet effet.

Des projets appuyés par nos partenaires au développement sont en cours de formulation à cet effet.

Ces deux lois permettent au Gouvernement d'aller plus loin dans les réponses apportées aux besoins légitimes exprimés par nos populations. Je voudrais vous rassurer que le Gouvernement ne ménage aucun effort pour la prise des textes d'application », a assuré Sani Yaya.

In fine, les deux lois concourent à la mise en œuvre de l'axe 3 de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise, la modernisation du pays et le renforcement de ses structures, pour une amélioration durable de la qualité de vie des populations togolaises.

LOMÉ BÉTON SARL

est spécialisée dans la fabrication de béton prêt à l'emploi. Notre objectif est de créer et de livrer un béton de haute qualité et qui répond aux besoins de nos clients (constructions, aménagements intérieurs et extérieurs). Nous proposons une solution « sur-mesure » adaptée aux besoins de tous vos projets. Esthétiques, durables et performants, les différents bétons proposés répondront parfaitement à vos exigences.

Lomé Béton:

(+228) 97 02 79 79 / 97 32 21 21

contact@lomebeton.tg

TSIKPLONOU KONDJL, derrière PIA annexe

www.lomebeton.tg



Lomé Béton

Producteur indépendant de Béton
Prêt à l'Emploi au Togo

CODE DU TRAVAIL

une adaptation des normes pour attirer davantage d'investisseurs.

L'environnement du travail est en profonde mutation avec la globalisation de l'économie, la migration internationale de la main d'œuvre et les évolutions technologiques. La pandémie du coronavirus a également impacté les méthodes traditionnelles de travail, transformant le cours des processus de production, des modes d'organisation des entreprises et des conditions d'emploi. De ce fait, le Togo a adopté le 18 juin 2021 un nouveau Code du travail qui, au-delà d'apporter des réponses aux exigences conjoncturelles, a une double ambition : promouvoir l'investissement tout en instaurant un cadre de dialogue permanent entre employeurs et employés dans le règlement des conflits, ainsi qu'un climat social apaisé.

Le nouveau Code du travail qualifié par le gouvernement de pro-investissement, est un texte de 378 articles qui apporte des modifications majeures en rapport avec l'évolution du monde du travail. En effet, depuis son adoption en 2006 au lendemain des assises du dialogue social intervenues dans un contexte d'apaisement du climat sociopolitique et de relance de l'économie nationale, la mise en œuvre du Code du travail togolais a révélé des faiblesses et des insuffisances. En effet, les évolutions technologiques, l'universalisation et la standardisation des règles du travail ont rendu obsolètes certaines dispositions. En outre, le gouvernement togolais a entrepris ces dernières années une vaste politique de réformes pour améliorer le climat des affaires, en vue de rendre le pays plus attractif aux investissements nationaux et internationaux. Ainsi, la refonte du Code du travail est devenue nécessaire pour prendre en compte ces réalités. Les autorités publiques en ont donc fait l'un des maillons importants des réformes mises en œuvre dans le

pays, avec pour finalité la création et l'accès aux emplois décents.

Un code inclusif et avant-gardiste

Le nouveau texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, apporte des innovations qui sont en adéquation avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et avec le Projet d'Acte Uniforme relatif au droit du travail de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Elles tiennent compte également des récentes évolutions législatives en matière pénale.

L'élaboration du nouveau code a été inclusive, avec l'implication de plusieurs acteurs. Des discussions et des concertations, notamment avec les organisations de la société civile, les syndicats et les organisations professionnelles des employeurs, les partenaires sociaux et les acteurs du monde économique, ont été menées. Leurs contributions ont permis, selon

le ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, Gilbert Bawara, d'obtenir un texte de qualité. « C'est une véritable œuvre collective avec des innovations et des avancées qui en font, une loi avant-gardiste », a-t-il affirmé au cours d'une rencontre avec les professionnels des médias au lendemain du vote du nouveau texte.

En effet, la nouvelle législation du travail consacre un cadre favorable à la création d'entreprises et d'emplois en phase avec l'ensemble des autres réformes déjà entreprises relatives notamment, à la simplification des procédures de création d'entreprises ainsi qu'à la modernisation du Code des investissements.

« Tout ceci est fait dans le sens de la modernisation de notre économie et dans le souci de consolider les atouts pouvant renforcer les investissements, favoriser la création d'entreprises et d'emplois »,

a commenté le ministre en charge du Travail. En réalité, le code a cherché à

prendre en compte les préoccupations des employés et des employeurs, dans un souci d'équilibre.

Par ailleurs, le code plafonne les dommages et intérêts à réclamer en cas de rupture abusive de contrat. Tirant les leçons de la récente crise sanitaire liée au coronavirus avec ses dégâts collatéraux, la durée du chômage technique a également connu une évolution. Le délai régulier est désormais de 3 mois avec la possibilité pour le ministre en charge du Travail de le prolonger.

Le télétravail ou le travail à distance est consacré dans le nouveau code. Ainsi, aux termes des dispositions de l'article 184,

« constitue un télétravail ou un travail à distance, la prestation de travail effectuée en tout ou partie par le travailleur, notamment au moyen des

technologies de l'information et de la communication, hors du lieu où le travail aurait dû être exécuté ».

L'employeur peut, notamment en cas de circonstances exceptionnelles, de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, nécessitant un aménagement des postes de travail, mettre en place le télétravail ou le travail à distance pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise ou de l'établissement et le maintien de l'emploi.

Il peut également, en concertation avec les représentants du personnel, mettre en place le télétravail ou le travail à distance lorsque les circonstances et les moyens matériels et technologiques le permettent. Les conditions de mise en place de cette méthode de travail sont fixées par les conventions ou accords collectifs de travail et, à défaut, par le règlement intérieur de l'entreprise ou de l'établissement ; et le cas

échéant d'un commun accord entre l'employeur et les travailleurs ou leurs représentants.

Le nouveau code régule également les contrats de tâcheronnat. Innovation importante, il a consacré l'obligation pour l'employeur de souscrire une assurance pour les maladies et accidents non-professionnels en faveur des travailleurs. Dans la suite logique de cette disposition, les députés ont adopté le 12 octobre 2021, le projet de loi instituant l'assurance maladie universelle au Togo. Un acte qui garantit la santé pour tous et par là assure une main d'œuvre qualifiée et jouissant d'une bonne santé pour produire un travail de qualité.

Le nouveau texte s'est en outre penché sur le travail des personnes handicapées et des jeunes travailleurs qui ne peuvent « être maintenus dans un emploi reconnu au-dessus de leurs capacités ». Il accorde par ailleurs des privilèges aux femmes enceintes■

CONFIDENCE
IN YOUR **BEAUTY**

Pastel!
4X Ghana
BRAID

- EASY BRAIDING / SOFT TOUCH
- HOT WATER SETTING
- PRE-STRETCHED

100%
TOYOKALON
FIBER

**Tangle
Free**

**Super
Light**

**Braid
Easy**



f SuBlimeSB sbsublime.com

SuBlime**SB**[®]

NEW
QUICK
SHORT
CURL



CHIFFRES & COMPTES



PIB du Togo

Le taux de croissance du PIB du Togo a atteint 5,3% en 2021. Le pays table sur une croissance de 6,1% en 2022

Accès à l'électricité

Selon les données de la Banque mondiale en 2019, 52,4 % de la population togolaise ont accès à l'énergie électrique. L'ambition du pays est d'atteindre 75 % d'électrification en 2025 et 100% à l'horizon 2030.

S'agissant de la capacité, la production propre du Togo est estimée à un peu plus de 200 MW contre une demande nationale estimée de 230 MW

La population agricole

L'agriculture représente plus de 23% du PIB togolais, et occupe près de 65% de sa population active, pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays, dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares).

Création d'entreprises

En 2021, 13.770 nouvelles entreprises ont été créées, d'après les données du Centre de formalités des entreprises (CFE). Un nouveau record, lorsque cette donnée est rapportée aux 12.500 entreprises dénombrées en 2020 soit une hausse de 9% en un an.

Les investissements directs étrangers au Togo

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans l'économie togolaise sont passés de 346 millions \$, environ 191 milliards FCFA en 2019 à plus de 639 millions \$, soit 352,5 milliards FCFA en 2020, une croissance de 85% selon la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) à travers le « Rapport 2021 sur l'investissement dans le monde ».

Trafic au Port autonome de Lomé

Selon les chiffres de la revue Britannique Lloyd's List, le Port autonome de Lomé (PAL) a enregistré en 2020 un trafic conteneurs qui est ressorti à 1 725 270 d'EVP (équivalent vingt pieds) en 2020 contre 1,5 million une année plus tôt. Cette performance place la plateforme portuaire de Lomé dans le Top 100 des ports à conteneurs dans le monde.

Le taux de bancarisation

Les citoyens détenteurs de comptes bancaires dans les établissements de crédit au Togo sont évalués à 1 178 587 soit environ 14% de la population, selon le rapport annuel de la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA). Ces comptes sont détenus dans 16 structures, soit 13 banques et 3 établissements financiers.

Compte mobile money

Au Togo, 20,85% de la population dispose de comptes de monnaie électronique en 2020, avec plus de 5,7 millions de comptes créés selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao).



SOCIETE INTERAFRICAINNE DE BANQUE

LES TYPES DE COMPTE

- Compte d'Épargne
- Comptes de dépôt à terme
- Comptes courants
- Comptes dépôts particuliers
- Comptes courants établissements (entreprise individuelle)
- Compte courants sociétés et associations

LES OPERATIONS DE CREDIT

- Financement des besoins des sociétés
- Financement des besoins de professionnels libéraux et PME / PMI
- Financement des besoins des particuliers et ménages, salariés et agents admis à la retraite.

LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

- Cautions sur marchés
- Cautions en douanes
- Avals d'effets de commerce
- Crédits documentaires
- Encaissements documentaires

LES OPERATIONS DE TRANSFERT ET DE CHANGE

- Opérations de transfert rapides d'argent
- Transferts « Hues UEMOA »
- Transferts documentaires pour les sociétés
- Change manuel

CONSEIL A LA CLIENTELE

SIAB
Tél: +228 22 21 13 41 / 22 21 28 30
14, Avenue Sylvanus Olympio BP 4874 Lomé Togo
Site web: www.siabtogo.com E-mail: info@siabtogo.com

MoneyGram
WESTERN UNION WU

Siège actuel



Siège en perspective



Une nouvelle vision, une nouvelle force. La SIAB est désormais votre banque.

START-UP

En 2021, l'écosystème startup a levé 6 millions \$ au Togo

Selon le dernier rapport du capital-risqueur Partech, l'écosystème startup togolais a levé environ 6 millions \$ en 2021, essentiellement par apports en capital (equity). Il s'agit d'une hausse de 57% par rapport aux 3,8 millions \$ que les fonds de capital-risque avaient investi dans les start-up digitales et technologiques togolaises en 2020.

Le pays se positionne ainsi à la 16^e place des écosystèmes africains ayant reçu le plus de financements, dans un classement dominé par le Nigeria (1,8 milliards \$), l'Afrique du Sud (832 millions \$) et l'Egypte.

En Afrique francophone subsaharienne, le Togo est 4^e, juste derrière le Cameroun, pays où les start-ups ont levé 11 millions \$. Sa place, le Togo la doit aux deux deals de mars et décembre de Gozem, la super application dont la base opérationnelle est à Lomé.

INVESTISSEMENTS

Les grandes réalisations

Le secteur de la cimenterie s'est révélé particulièrement dynamique ces dernières années avec de grandes annonces d'investissements. Du cimentier Kanazoé, en passant par Heidelberg Cement déjà présent au Togo à travers Cimtogo, Scantogo Granutogo, les groupes ont rivalisé de réalisations. Olam s'est distingué dans la filière coton. Le pays qui a enregistré ces dernières années de grands projets d'Investissements Directs Etrangers (IDE) est devenu le Top Performer mondial en 2019, selon le classement Greenfield FDI Performance Index Best Performers 2020 paru en mars 2020. Focus sur quelques grandes réalisations.



les ministres Rose Kayi Mivédor et Kodzo Adédzé sur le site du nouveau broyeur CIMTOGO

Un 4ème broyeur pour accroître la capacité de production de Cimtogo

Déjà présent au Togo à travers Cimtogo qui produit et commercialise du ciment éponyme et Scantogo (filiale de Scancem International) qui produit le clinker, Heidelbergcement Group a investi plus de 20 milliards de FCFA pour la construction d'un nouveau broyeur.

Ce projet d'extension a permis d'accroître non seulement la capacité de production d'un million de tonnes par an pour atteindre 2,1 millions de tonnes annuels, mais aussi sa capacité de stockage de ciment.

« Nous livrons ainsi les clients en un temps record », a déclaré Eric Goulignac, Directeur Général des sociétés du groupe HeidelbergCement au Togo.

Cette extension d'usine va aussi géné-

rer 1000 emplois (directs et indirects) supplémentaires, selon les dirigeants de Cimtogo.

Elle est en ligne avec l'ambition des autorités togolaises déclinée dans l'axe 2 de la Feuille de route gouvernementale de « transformer structurellement l'économie par la création de richesses et d'emplois et l'accompagnement des investisseurs », s'est félicitée Rose Kayi Mivedor, Ministre de la Promotion de l'Investissement.

Notons qu'avec ce projet, le cimentier allemand Heidelbergcement Group a totalisé des investissements d'environ 250 millions d'euros, sur ses trois sites au Togo, à savoir la station de broyage de Kara, l'usine intégrée de clinker à Tagligbo, et l'usine de Lomé, située dans la zone portuaire.

Le géant cimentier Kanazoé débarque au Togo avec un investissement de 65 milliards de FCFA

Séduit par les grandes réformes du climat des affaires destinées à renforcer l'attractivité du Togo, le magnat burkinabè de la cimenterie Inoussa Kanazoé, patron du groupe CimCo (Cimenterie de la Côte Ouest Africaine) qui se rêve en géant sous régional, va réaliser, après obtention du feu vert des autorités togolaises, un investissement de 65 milliards FCFA dans le pays.

Objectif : implanter sa cimenterie dans la zone portuaire.

Présent dans plusieurs pays de la sous-région, le groupe burkinabè dans son projet d'installation au Togo, prévoit une production annuelle moyenne de 2,5 millions de tonnes de ciment. A terme, CimMetal va achever une station de déchargement de camions de 1000 tonnes par heure (tph), un entrepôt pour les additifs de 25 000 tph, 2 silos à clinker de 50 000 t, 4 Rotopacker,

8 stations de chargement de camions, 10 balances pour camions et l'équipement de laboratoire correspondant. Elle aura un broyeur MVR 6000 C-6 de dernière génération.

La cimenterie dont le projet d'installation a bénéficié d'un financement de 20 milliards FCFA de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) table sur la création de 500 emplois directs et de 1000 emplois indirects.

Booster la filière coton : le pari du groupe Olam

Alors que la filière coton se structure pour relever ses propres défis notamment celui de la production (objectif de 225 000 t de coton graine à l'horizon 2025) et de la transformation, le Singapourien Olam en prend les rênes, en tant que principal actionnaire de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Fort de ses expériences réussies en Côte d'Ivoire et au Tchad où il a amélioré la production cotonnière, le détenteur de 51% des parts de la NSCT, choix motivé des autorités togolaises, se donne des défis. Au-delà de l'objectif visant à porter au double les rendements grâce notamment à l'utilisation de la carte de fertilité des sols, le nouveau patron table sur la transformation du coton, sans oublier le développement de la marque « coton made in Togo ».

Olam projette de grands investissements afin de restaurer la productivité. Au lancement de la campagne 2020-2021, il annonce un projet d'investissements de 4, 6 milliards de FCFA afin de booster la production qui devrait, d'après ses propres prévisions, atteindre les 225 000 t de coton graine à l'horizon 2025.

Outre cet investissement, le Singapourien a annoncé un décaissement progressif de 9 milliards FCFA pour préfinancer la nouvelle campagne cotonnière. Cet accompagnement financier devra soutenir les producteurs dans l'achat des intrants pour les 180 000 hectares prévus.

Ces différents investissements sont d'après le groupe, le signe de leur engagement à améliorer le rendement de la filière.

« La campagne qui s'ouvre devra traduire de manière irréfutable notre volonté d'honorer l'engagement que nous avons collectivement pris devant le Chef de l'Etat, celui de produire 225.000 tonnes de coton graine en 2025 »,

a indiqué Martin Drevon, directeur général adjoint chargé des opérations à la NSCT.



CENTRALE SOLAIRE DE BLITTA

Premier projet d'énergies renouvelables à grande échelle en Afrique de l'Ouest

Près de 50 % de la population togolaise n'ont pas accès à une électricité fiable. Pour y pallier, le gouvernement a réalisé d'importants investissements, en misant notamment sur les énergies renouvelables. La mise en service le 22 juin 2021 à Blitta d'une centrale solaire de 50 MW en présence de son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, est emblématique des ambitions du pays en matière énergétique.

Son Altesse Sheikh Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, prince héritier d'Abu Dhabi et son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République
lors du lancement de la centrale solaire de Blitta



Dénommée Sheikh Mohamed Bin Zayed, en référence à Son Altesse Sheikh Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, prince héritier d'Abu Dhabi, la centrale photovoltaïque (PV) solaire de 50 MW de Blitta a été achevée en seulement 18 mois entre la signature du contrat d'achat d'énergie (CAU) et le début de l'exploitation commerciale (février 2020 à juin 2021).

La centrale solaire a été construite par AMEA Togo Solar, une filiale d'AMEA Power et se situe à Blitta, à 267 km de Lomé. Avec 123 344 panneaux couvrant près de 92 hectares, il s'agit du premier projet d'énergies renouvelables à grande échelle développé par un producteur d'énergie indépendant (IPP) au Togo et la première centrale solaire opérationnelle d'AMEA Power en Afrique qui fait d'elle l'une des plus grandes de l'Afrique de l'Ouest.

Pour le président d'AMEA Power, Husain Al Nowais, le choix du Togo pour le lancement de cette première centrale opérationnelle en Afrique était une évidence. « Non seulement le Togo est un carrefour commercial majeur en Afrique Occidentale, mais il offre également un cadre réglementaire progressif en matière de projets d'énergies renouvelables, atout non négligeable pour mener à bien un projet de façon rapide, efficace et responsable. C'est un jalon crucial pour AMEA Power, et nous sommes sur le point de devenir l'un des IPP d'énergies renouvelables les plus actifs en Afrique avec le financement de plusieurs autres projets qui devrait être bouclé en 2021 », a-t-il estimé.

Il faut noter que le projet a été financé sur fonds propres, puis refinancé par des prêts concessionnels de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et par le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement (ADFD), ce qui fait de lui un modèle unique et innovant de projet IIP à grande échelle en Afrique. Cela démontre le niveau de certification d'un projet créé dans le cadre réglementaire du Plan National de Développement (PND), qui a offert à AMEA, le niveau nécessaire d'assurance et de confort pour lancer l'exécution du projet bien avant l'accord sur le financement. Pour la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'Energie, Mila AZIABLE, le développement de la centrale illustre parfaitement le succès du modèle de partenariat public-privé (PPP) en Afrique, avec AMEA Power qui a pu exécuter son projet au Togo et qui a bénéficié d'un climat d'investissement favorable qui l'a encouragé à préfinancer un projet d'énergies renouvelables à grande échelle sur fonds propres.

Une électricité pour tous

Avec la construction de la centrale solaire de Blitta, les autorités togolaises ambitionnent de fournir de l'électricité à un grand nombre de la population togolaise, et assurer d'ici

à l'horizon 2030, une couverture énergétique fiable, abordable et moderne à l'ensemble du pays. Ainsi, après la mise en service de la Centrale thermique Kékéli Efficient Power, en avril 2021, la centrale Sheikh Mohamed Bin Zayed est pour le gouvernement, une nouvelle matérialisation des ambitions du pays : « Notre ambition est de faciliter un accès universel à l'électricité et de desservir tous les ménages togolais en énergies propres et renouvelables », avait rappelé le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé.

La nouvelle centrale de 50MW compte générer environ 90 255 MWh par an, pour desservir environ 158 333 ménages togolais en énergie dont 9% de la production d'énergie alimentant le réseau de distribution local de Blitta, et suffisamment pour répondre à la demande régionale. Reconnaisant l'importance de cette électricité dans la vie des élèves, M. Padibalaki Anama, enseignant dans une école de Blitta a déclaré :

« Les enfants n'ont pas d'électricité dans leurs maisons et sont obligés d'étudier avec des lampes de poche. Un approvisionnement stable en électricité peut transformer positivement l'avenir de ces enfants ».

La centrale qui sera exploitée pendant 25 ans par AMEA Togo Solar se veut également éco responsable, puisqu'elle permettra d'économiser plus d'un million de tonnes de CO2, tout au long de sa durée d'activité.

Elle apporte par ricochet, une contribution essentielle à l'ambitieux PND 2018-2022 du Togo, qui vise à atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2030. Sur le même trend, deux autres centrales solaires seront bientôt construites dans les préfectures de Tchaoudjo et de la Kozah.

Des impacts sur la communauté

La construction de la centrale a permis d'accroître les offres d'emplois locaux, avec 80% des travailleurs nationaux.

AMEA Power a aussi investi directement dans des initiatives communautaires à Blitta, à l'instar de la construction d'une nouvelle clinique équipée et de nouveaux bâtiments scolaires, la rénovation de quatre écoles, la fourniture de produits scolaires à 1400 étudiants et l'installation d'une pompe à eau dans une école primaire. Par ailleurs, AMEA a équipé les écoles et la clinique en panneaux solaires. Ces initiatives ont eu un impact positif sur plus de 100 000 personnes, selon les études. D'autre part, 36 étudiants en ingénierie de diverses institutions techniques du Togo ont rejoint le programme de formation d'AMEA Power, ce qui leur a permis d'appliquer leurs connaissances théoriques et de renforcer leurs compétences.

Face à la Covid-19, AMEA a distribué des denrées alimentaires et hygiéniques essentielles à 8 500 familles réparties entre neuf pays d'Afrique, dont 1100 familles au Togo.

LA CENTRALE THERMIQUE KEKELI

renforce la capacité énergétique du Togo de 65 MW supplémentaires

Conformément aux objectifs de l'axe 2 du Plan National de Développement (PND) ainsi que la feuille de route gouvernementale 2020-2025 dont l'ambition est de fournir un accès pour tous à une électricité abordable et de bonne qualité à l'horizon 2030, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Gnassingbé a procédé le 26 avril 2021 au lancement de la première flamme de la centrale électrique KEKELI Efficient Power qui va augmenter de 50% la capacité énergétique du Togo.

La mise en opération de la centrale KEKELI, contribue à la matérialisation de la politique d'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 au Togo.

« Cette centrale constitue une belle avancée dans la transition énergétique du Togo vers un modèle plus durable, mais également plus inclusif. KEKELI fournira une électricité abordable à plus de 250 000 foyers et entreprises. La première flamme en vue de la mise en service de la centrale est en droite ligne avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 afin d'assurer une stabilité énergétique du pays à l'horizon 2030 »,

a expliqué Mme Mawunyo Mila Aziablé, Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines, le jour de l'inauguration.

Il faut aussi noter que ce projet thermique a permis de créer plusieurs emplois. Selon le Directeur Général de KEKELI Power, depuis la signature du contrat de concession en 2018, plus de 895 emplois locaux directs et indirects ont été créés, avec la participation de plusieurs entreprises togolaises aux travaux de construction aux côtés du groupe espagnol TSK et du groupe allemand Siemens, favorisant ainsi un transfert de compétences.

De l'électricité pour 1,5 million de personnes

La centrale thermique KEKELI Efficient Power mise en service depuis avril 2021 est située dans la zone portuaire de Lomé. Avec **65 MW** supplémentaires, elle va renforcer la capacité énergétique du Togo.

Censée produire annuellement **532 GWh** d'énergie, cette centrale va assurer l'extension du réseau d'électrification à plus de 250 000 foyers togolais, soit l'équivalent de 1,5 million de personnes, ainsi que l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité aux industries et aux entreprises.



Coupure du ruban
lors du lancement de la
centrale électrique KEKELI

Un garant de l'environnement

La construction de la centrale KEKELI est un contrat de concession conclu entre la République togolaise et le groupe industriel panafricain **ERANOVE**, groupe de référence en Afrique subsaharienne spécialisé dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité ainsi que d'eau potable. Contrairement aux centrales thermiques conventionnelles fonctionnant au mazout lourd ou au charbon,



Centrale thermique
KEKELI Efficient Power

le développeur de KEKELI Efficient Power, le groupe ERANOVE a misé sur la technologie du cycle combiné.

Concrètement, les centrales thermiques fonctionnant en cycle combiné utilisent deux turbines pour produire de l'électricité. La première tourne grâce à un combustible (gaz naturel) et le second est une turbine à vapeur. Les deux turbines fonctionnent simultanément. En mélangeant le combustible à l'air, le gaz naturel s'enflamme en produisant des gaz d'échappement qui entraînent la première turbine. Une partie de la chaleur résultante de la combustion du gaz naturel est récupérée pour chauffer de l'eau qui se transforme en vapeur pour faire tourner la seconde turbine.

« L'avantage de ce cycle combiné est l'augmentation de la production sans utilisation supplémentaire de combustible, réduisant ainsi la pollution »,

ont expliqué les développeurs de KEKELI. Ainsi avec la centrale, ils prévoient générer dans un premier temps une puissance de 47 MW grâce à la turbine à gaz, puis la puissance de la centrale sera portée

avant fin 2021, à 65 MW avec la mise en service de la turbine à vapeur. L'autre avantage environnemental de KEKELI Efficient Power, est que dans la technologie du cycle combiné, les gaz de combustion sont filtrés avant d'être évacués. Avec un tel procédé combinant la vapeur et le gaz naturel, les émissions de CO₂ sont divisées par deux par rapport à une centrale thermique conventionnelle.

Un projet qui traduit la réussite du partenariat public-privé

Pour la réalisation de cette centrale, le gouvernement s'est appuyé sur un mode de financement innovant. En effet, plusieurs partenaires se sont mobilisés autour du projet KEKELI dont le coût est de 130 millions d'euros soit environ 85 milliards de FCFA. Ainsi pour la création de la société KEKELI Efficient Power S.A (KEP), l'Etat Togolais et le groupe ERANOVE se sont associés.

Ce dernier détient 75% de cette réalisation tandis que l'Etat togolais y détient 25%, via KIFEMA Capital, son véhicule d'investissements qui comprend comme actionnaires, Togo Invest, la Caisse National de Sécurité Sociale (CNSS), l'Institut National d'Assurance

Maladie (INAM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT).

La mobilisation du capital de 85 milliards de FCFA, n'a été possible que grâce à la contribution de plusieurs banques locales et sous régionales emmenées par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Oragroup, à hauteur de 80% du total d'investissement.

« La Centrale de KEKELI Efficient Power est la parfaite traduction du modèle proposé par ERANOVE afin de répondre au défi de l'accès à l'électricité en Afrique. Elle traduit également un partenariat public-privé robuste et équilibré sur une durée de 25 ans englobant l'Etat Togolais et des acteurs internationaux de renom comme le groupe allemand Siemens (fournitures des turbines) et l'espagnol TSK (construction de la centrale) », a indiqué Marc Alberola, Directeur Général du groupe ERANOVE. Pour renchérir, le Président du Conseil d'Administration du groupe ERANOVE et co-CEO d'ECP a ajouté, « la centrale KEKELI est à l'image des convictions d'Emerging Capital Partners (ECP) : conduire des investisseurs sur du long-terme pour des projets d'avenir répondant aux grands défis du continent dans le cadre de partenariats équilibrés »

LOMÉ DATA CENTER

un puissant levier de souveraineté numérique du Togo

Depuis juin 2021 dernier, le Togo dispose d'un centre d'hébergement et de colocation des données sensibles : Lomé Data Center. Un peu plus de deux ans après le lancement de ses travaux de construction en avril 2019, Lomé Data Center a été inauguré le 04 juin 2021 par son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République. En effet, qu'apporte-t-il au secteur numérique togolais et en quoi est-il l'un des plus performants de la sous-région ?

Pourquoi un Data Center ?

Misant sur la transformation digitale comme levier du développement économique et social, près de 2/3 des 42 projets prioritaires identifiés par la Feuille de route gouvernementale ont une composante digitale. Concrètement, il s'agit de l'identification biométrique pour offrir une identité à tous les Togolais ainsi que le registre des populations et des ménages pour leur donner un meilleur accès aux services sociaux de base, de la digitalisation

des principaux services publics pour améliorer l'expérience des citoyens et entreprises lorsqu'ils ont recours à l'administration, de la digitalisation des paiements et de la création d'une banque digitale pour accélérer l'inclusion financière des populations.

Au fur et à mesure que le Togo se modernise et se digitalise, des plateformes sont créées. Celles-ci génèrent des données qui sont qualifiées aujourd'hui avec la révolution numérique, de nouvelles mines d'or, plus convoitées que le pétrole. D'avis d'experts, c'est problématique de développer une politique de digitalisation sans avoir un contrôle souverain sur les informations que libèrent les infrastructures.

Ainsi donc, cet environnement numérique qui s'installe a besoin d'être fiable et sécurisé. Et si la réglementation a rapidement suivi pour offrir le cadre d'exercice approprié aux acteurs, il leur fallait encore un socle, un centre d'hébergement fiable, sécurisé et surtout local. C'est cette réponse

qu'apporte la construction de Lomé Data Center, l'expression d'une volonté de souveraineté numérique que doit assumer le Togo.

Bien plus qu'une infrastructure de tendance, « Lomé Data Center recèle des enjeux qui vont bien au-delà du stockage et de la sécurisation accrue des données puisqu'elle répond à l'ambition de faire de notre pays un hub digital attractif pour les investisseurs, tout en lui garantissant une souveraineté numérique » a souligné la Ministre de l'Economie numérique et de la Transformation digitale, **Mme Cina Lawson**.

Pour mener à bien ce projet, une société de patrimoine entièrement détenue par l'Etat togolais, la Société d'Infrastructures Numériques du Togo (SIN), a été créée en novembre 2016 pour détenir et gérer les actifs publics stratégiques du secteur des télécommunications. Ainsi, « Lomé Data Center » fait aujourd'hui partie des actifs appartenant à la SIN, au même titre que le point d'échange internet devant permettre l'interconnexion entre les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès Internet, ou encore le réseau e-Gouvernement constitué de 250 kilomètres de fibre optique déployés dans le grand Lomé et qui

Coupure du ruban

lors de l'inauguration du Lomé Data Center





connecte 565 bâtiments administratifs publics à l'Internet haut débit », affirme Mme Attia Byll, Directrice générale de la SIN.

Il faut noter que la SIN a pour objectifs de détenir et exploiter des infrastructures de télécommunications à haut débit pour l'amélioration de la connectivité internet au Togo à des prix plus compétitifs, de donner à une entreprise au Centre ou au Nord du Togo les mêmes outils de réussite que si elle s'installait à Lomé et de mettre en place un environnement favorable pour le secteur de l'économie numérique.

Démocratiser l'accès aux services technologiques

Construite sur une superficie de plus d'un hectare, l'infrastructure Lomé Data Center est le fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat togolais et la Banque Mondiale dans le cadre du Programme Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communications (Projet WARCIP). D'un coût global de douze milliards sept cent soixante millions (12 760 000 000) FCFA financé par prêt, l'ouvrage a été réalisé par CFAO technologie et la

Société togolaise CENTRO sous la supervision de l'expert en data centres APL France.

Pour la Ministre de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale, Cina Lawson, Lomé Data Center constitue une infrastructure majeure et revêt une importance stratégique, non seulement au regard de la dynamique de croissance du pays, mais aussi comme un puissant levier vers la réalisation des objectifs de la feuille de route 2020-2025.

Il devrait permettre d'améliorer considérablement le quotidien des Togolais ainsi que celui des entreprises grâce à l'hébergement de leurs données dans un environnement moderne, fiable et sécurisé. L'hébergement des contenus locaux seront accessibles de manière quasi instantanée au moyen de l'infrastructure du point de vue d'échange internet qui est déjà opérationnel. « Cette infrastructure vient à point nommé pour offrir des facilités à l'Etat, mais aussi aux entreprises pour héberger leurs données à des coûts abordables », a souligné Mme Cina Lawson. Le centre va aider à la mise en œuvre

de l'identification biométrique, la dématérialisation et la valorisation des données en continu pour mieux répondre aux attentes de la population. Pour cela, il va disposer de bande passante internationale suffisante pour une meilleure connectivité de notre pays, dans une parfaite redondance à travers l'atterrissage de plusieurs systèmes de câble sous-marin distincts à l'horizon 2025.

Il permettra également de démocratiser l'accès aux services technologiques aux PME et PMI nationales, qui n'ont pas assez de moyens pour investir dans l'acquisition et la maintenance de Data centre performant assez coûteux et d'embaucher du personnel spécialisé. La colocation va être alors une alternative grâce aux coûts qui seront pratiqués et à la sécurité totale dont bénéficient les entreprises pour la protection de leurs données.

Du point de vue d'Echange internet (IXP), ce centre va permettre aux fournisseurs d'accéder à l'internet et aux grandes entreprises d'échanger du trafic entre leurs réseaux et d'éviter de transiter par des pays étrangers.

LE TOGO

premier point d'atterrissage du câble sous-marin Equiano de Google en Afrique



Faure Gnassingbé
au lancement du câble sous-marin Equiano

Le Togo accueille le câble sous-marin Equiano de Google dans le cadre d'un partenariat avec CSquared, une société d'infrastructure à haut débit (à accès internet large). Il s'agit d'un câble Internet sous-marin reliant le Portugal à l'Afrique du Sud, et qui sera mis en service au large des côtes togolaises. Déployé pour la première fois en Afrique, il aura un impact direct sur la connectivité Internet au Togo, ce qui permettra d'offrir un accès Internet à haut débit amélioré et abordable à des millions de Togolais et aux populations de la région d'Afrique de l'Ouest. L'infrastructure a été inaugurée en mars dernier par le président de la République, Faure Gnassingbé au port de Lomé, où les travaux durent depuis plus de trois ans.

Pour Cina Lawson, ministre de l'Economie numérique et de la Transformation digitale du Togo, « l'élargissement de l'accès à l'Internet haut débit est une partie fondamentale de notre processus national de développement numérique dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs fixés dans notre stratégie de transformation numérique dénommée « Togo Digital 2025 ». « Alors que le Togo continue de gagner sa place sur la scène régionale et internationale comme un hub digital et un écosystème favorable à l'innovation et à l'investissement, notre collaboration

avec Google et CSquared pour mener à bien l'atterrissage d'Equiano démontre encore une fois l'engagement du Togo à améliorer les services publics et sociaux pour tous les citoyens afin qu'ils puissent en bénéficier sur le plan économique » s'est-elle félicitée.

Au Togo, le Projet Equiano se subdivise en deux phases : une première qui porte sur la construction du câble sous-marin, et une seconde phase qui va porter sur la gestion et la revente de la capacité internationale à des fournisseurs d'accès internet, à la fois, au Togo et dans les pays voisins, afin d'assurer des prix abordables sur le marché national et international.

Notons que ces deux phases seront implémentées avec CSquared, une société de droit mauricien, spécialisée dans la vente de capacité (internet) internationale sur le marché de gros. Elle est détenue par Google, le Japonais Mitsui, le Fonds sud-africain Convergence Partners, et la Société Financière Internationale (IFC, du Groupe de la Banque mondiale), avec un capital de 100 millions \$. Au Togo, c'est CSquared Woezon, une joint-venture entre CSquared et l'Etat togolais à travers la Société d'Infrastructures Numériques (SIN) qui a en charge la maintenance et l'exploitation du câble sous-marin Equiano. Dans cette co-entreprise, la SIN détient

une participation publique minoritaire de 44% contre 56% pour CSquared.

Mise en service d'ici la fin de l'année

Le câble sous-marin Equiano ira du Portugal (Lisbonne) en Afrique du Sud, longeant l'océan Atlantique, en reliant des points comme Lomé (Togo), Lagos (Nigéria), Swakopmund (Namibie) et Le Cap (Afrique du Sud), avec des branchements en place pour les phases suivantes du projet. L'infrastructure est censée donner environ 20 fois plus de capacité de réseau que les derniers câbles construits pour desservir le continent.

Une fois l'Afrique du Sud activée, le câble pourra être mis en service à partir du 4^e trimestre de 2022, selon le calendrier annoncé.

37 000 emplois espérés

Cette deuxième station après le premier câble ouest africain (WACS), devrait contribuer à accélérer la création de près de 37 000 emplois d'ici 2025, en lien avec la stratégie du pays, Togo Digital 2025, selon une étude d'impact économique commanditée par Google. Avec Equiano, le PIB du Togo pourrait générer 193 millions \$ (plus de 100 milliards FCFA) supplémentaires.

FORMATION

Des IFAD pour la qualité des ressources humaines

Former des professionnels compétents, capables de s'intégrer immédiatement dans la vie active et de s'adapter aux évolutions de leur secteur d'activité, telle est l'ambition qui porte la création des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD).

Déjà opérationnels

Le premier de la dizaine prévus, est l'IFAD Aquaculture qui se situe dans le village de Landa, à Elavagnon dans la préfecture de l'Est-Mono. Il s'étend sur une superficie de 67 hectares. En son sein, se trouve un campus numérisé et connecté, et une ferme comportant une éclosérie, une unité de transformation, des bassins, des étangs et un grand barrage. Inauguré depuis juin 2019, il formera pendant trois ans des jeunes togolais à l'aquaculture. A l'issue de cette formation sanctionnée par un diplôme et un certificat, les bénéficiaires auront la capacité de s'installer à leurs propres comptes et d'assumer les responsabilités de chefs d'entreprises aquacoles.

Le second IFAD opérationnel est celui basé à Lomé (Adidogome, préfecture du Golfe), inauguré en avril 2021. Ce centre est quant à lui dédié au métier du bâtiment et se veut « une réponse aux défis du Togo en matière de formation et d'emploi ». Surtout dans un secteur où les acteurs nationaux privés ont « accusé un retard par rapport à ceux des pays voisins », constate le patronat.

Construit sur plus de 3000 m², ce complexe comprend des ateliers équipés, des salles technologiques, un campus

numérisé, et va fournir une quinzaine de formations spécialisées et réparties dans plusieurs pôles de métiers à tout Togolais motivé à œuvrer dans le secteur du bâtiment : gros œuvres, énergies et fluides, menuiseries et métallerie, ou encore finitions et secondes œuvres.

Celui implanté à Barkoissi (dans la région des Savanes) est un IFAD-Elevage. Il devra permettre la formation des jeunes et des adultes pour répondre aux besoins des professionnels de l'élevage et de la filière de transformation laitière. L'encadrement et la main d'œuvre qualifiée formée par l'IFAD contribueront à l'essor de ce secteur porteur au Togo. L'institut offre également une formation professionnelle diplômante du CAP au BAC Pro pour les jeunes et une formation continue pour les adultes.

L'objectif étant de contribuer de façon durable à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur de l'élevage au Togo, ce programme est donc en adéquation parfaite avec le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) à travers ses axes : l'amélioration de l'organisation de l'espace agricole et des chaînes de valeurs agricoles, l'amélioration de la

Avec plus de 40% du PIB et revendiquant plus de 50% des emplois dans le pays, l'agriculture est le premier atout sur lequel est focalisée la modernisation impulsée par le Chef de l'Etat, Son Excellence, Faure Gnassingbé.

Il s'agit d'abandonner les techniques anciennes pour employer les moyens et les instruments modernes et durables, recommandés par la science et former les jeunes à la science de l'agriculture, les préparer convenablement à cette vie afin qu'ils puissent en tirer le plus de profit. Outre l'agriculture, sont également concernés les secteurs de l'aquaculture, de l'élevage, des bâtiments, de la logistique, du transport, du numérique.

Le gouvernement togolais ambitionne de construire 10 IFADS.



productivité, de la production des filières agricoles et la valorisation des produits et enfin l'amélioration de la résilience, de l'alimentation des populations rurales et de l'inclusion genre. Il s'agit d'un campus moderne qui s'étend sur 320 hectares. Numérisé pour la formation théorique, ce campus possède une ferme agro-pédagogique pour la mise en situation professionnelle réelle des apprenants. L'abattoir, la laitière et le complexe sportif font également partie du dispositif d'ancrage territorial ■

ME MARTIAL AKAKPO

« Le Togo a des potentialités économiques indéniables et reste un pays à recommander aux investisseurs économiques »

« Associé-gérant de la SCP Martial Akakpo & Associés, l'un des plus importants cabinets d'avocats au Togo, certifié ISO 9001 Version 2008 par TÜV Rheinland, et classé dans le Top 100 Legal Powerlist », par « Jeune Afrique » et « Jeune Afrique Business+ » Me Martial Akakpo évoque dans cette interview exclusive accordée au magazine «Invest In Togo», les réformes entreprises dans le pays ainsi que l'amélioration du climat des affaires qui y ont cours depuis plusieurs années. Il propose des pistes de solutions pour garder le rythme des réformes pour renforcer l'attractivité du Togo. »

Vous êtes dirigeant de l'un des plus importants cabinets d'avocats dans notre pays et accompagnez souvent des investisseurs désireux de s'y installer. Quel regard, en tant que praticien du droit, portez-vous sur l'environnement des affaires au Togo ?

Avoir un regard sur l'environnement des affaires sur le territoire togolais, est certainement un exercice délicat. Il faut d'emblée, préciser ce qu'il faut entendre par « environnement des affaires ».

De façon générique, « l'environnement des affaires » est défini comme l'ensemble des conditions politiques, légales, institutionnelles et réglementaires qui régissent les activités des entreprises.

L'on note que « l'environnement des affaires » se compose de nombreux aspects ou dimensions qui intègrent notamment la gouvernance économique de l'État. Ces dimensions s'étendent

Associé-gérant de la SCP
Martial Akakpo & Associés

aux domaines tels que la réglementation et la fiscalité des entreprises, les lois, l'ordre, le judiciaire, les infrastructures et les services financiers. En résumé, un climat des investissements rassurant et qui respecte l'Etat de droit... Dans le cas du Togo, l'examen de ces composantes dans un contexte sanitaire difficile, révèle que le pays a des potentialités économiques indéniables et reste un Etat à recommander aux investisseurs économiques.

En effet, depuis quelques années, on note que le gouvernement a initié des réformes légales et institutionnelles ainsi que la digitalisation des services publics. L'actualisation du Code du travail et du Code de l'investissement constitue des exemples concrets.

La création d'un ministère chargé des investissements est tout aussi rassurant pour les investisseurs.



Justement, à propos du Code des investissements, estimez-vous qu'il offre davantage d'opportunités et de facilités aux investisseurs ? Comble-t-il les attentes des opérateurs économiques et investisseurs que vous côtoyez ou assistez ?

L'objectif de tout « Code des investissements » est de renforcer l'attractivité du pays pour en faire les sièges régionaux d'entreprises internationales par des avantages fiscaux spécifiques et

compétitifs, accompagnant le développement de hubs logistiques, tout en permettant un accroissement des revenus fiscaux de l'Etat à court terme par la limitation des avantages accordés ». Le Code des investissements en vigueur au Togo est jeune. Il a été adopté en 2019, la pandémie de coronavirus a certainement ralenti les effets positifs escomptés de ce code qui se veut ambitieux. Le contenu du code est bien révélateur. Il est difficile pour les conseillers que nous sommes, de donner un avis précis sur un délai aussi court et qui est de plus compromis par la pandémie.

Cependant, au 3ème trimestre 2021, selon les statistiques publiées par le Centre des Formalités des Entreprises (CFE), la création d'entreprises commerciales au Togo a connu une hausse de 8,4 % par rapport au trimestre précédent. En effet, le Togo a enregistré la création de 3 495 entreprises, selon les données du CFE. Ses statistiques révèlent que 3 035 des nouvelles entités sont portées par des Togolais, soit 86% du total contre 460 par les étrangers, ce qui représente 14%.

Une autre importante réforme susceptible d'intéresser les investisseurs est l'adoption d'un nouveau Code du travail. Comment l'avez-vous reçu et quelles en sont les grandes dispositions susceptibles d'être attractives pour les investisseurs ?

L'adoption d'un nouveau Code du travail a pour objectif de corriger les imperfections de l'ancien texte et de se conformer au nouveau contexte économique globalisant.

La réponse du législateur togolais à cette problématique est de mettre sur pied un nouveau code qui prescrit la « flexibilité » du travail, un moyen par lequel les investisseurs peuvent améliorer leur productivité et donc, leur profit. On note par exemple, le plafonnement du montant des dommages-intérêts qui ne saurait excéder 24 mois de salaire. Ces mesures mettent à la disposition des investisseurs, une main d'œuvre plus facile à utiliser. En effet, contrairement à l'ancienne loi qui prévoyait que la rupture du contrat

ne peut intervenir qu'en cas de faute lourde, sous réserve de son appréciation par la juridiction compétente de la gravité de la faute, le nouveau code du travail a mis en place une échelle de fautes, toutes susceptibles d'entraîner le licenciement de l'employé.

Aujourd'hui, le nouveau code permet à l'employeur de rompre le contrat de travail alors même que le travailleur n'a commis aucune faute. Le législateur consacre « le licenciement pour insuffisance professionnelle liée aux compétences du travailleur à exécuter son travail et/ou l'insuffisance de résultats relative à l'incapacité du travailleur à atteindre des objectifs préalablement fixés ».

Mais nous ne défendons pas que les employeurs, nous défendons également les salariés.

Vous êtes un spécialiste émérite de l'arbitrage. Comment celui-ci peut-il participer à valoriser la destination Togo pour les investisseurs ?

Le Traité OHADA promeut un droit des affaires moderne, harmonisé et favorable aux échanges commerciaux et aux investissements. Grâce au Traité, l'arbitrage fait une entrée remarquable en Afrique sub-saharienne en dotant dorénavant les pays de cette région d'un mode de règlement de litiges relatifs aux opérations commerciales alternatif aux tribunaux étatiques caractérisés par une insécurité juridique et judiciaire. Le recours à l'arbitrage permet en principe de fiabiliser le système judiciaire. En effet, parmi les outils de sécurisation des investissements figure en bonne place l'arbitrage.

Les raisons sont nombreuses. L'arbitrage est caractérisé par sa flexibilité. Celui-ci est présent tant dans le choix de l'institution d'arbitrage que celui du droit applicable, ainsi que le choix des arbitres, de la procédure et des règles applicables.

En matière d'investissements internationaux, nul doute que l'investisseur se sentira plus en sécurité si un litige

auquel il est partie, est soumis à un forum arbitral indépendant, impartial et neutre. Ce qui leur épargne le risque de nationalisme juridique souvent redouté, à tort ou à raison, devant la justice étatique.

A ce titre, il faut saluer le projet de création d'un centre d'arbitrage spécialisé en arbitrage financier et maritime pour faire du Togo, une place stratégique et favorable pour le règlement des litiges en ces matières.

Institution de tribunaux commerciaux, règlement des litiges sur fond de célérité, recours à l'arbitrage etc. Que vous inspirent les réformes en matière de justice commerciale au Togo ?

La justice commerciale au premier degré relève, aux termes de la loi du 10 décembre 2018, de la compétence des tribunaux de commerce qui remplacent les chambres commerciales du tribunal de première instance de première classe de Lomé.

La loi du 30 octobre 2019 portant organisation judiciaire prévoit en son article 111 que les tribunaux de commerce fonctionnent conformément à la loi instituant les juridictions commerciales et renvoie les modalités de création, de définition des sièges et ressorts des juridictions commerciales à un décret pris en conseil de ministres. Ce décret a été signé le 6 février 2019 et crée les tribunaux de commerce de Lomé et de Kara.

Ces juridictions sont donc opérationnelles et sont compétentes pour trancher les litiges relevant des différents actes uniformes de l'OHADA et en matière de consommation, de concurrence, de distribution et de propriété intellectuelle.

A travers ces nouveaux textes, le critère de célérité de la justice commerciale se trouve renforcé, notamment par la fixation d'un délai au Tribunal pour trancher les litiges qui lui sont soumis. Il s'agit de l'une des remarquables avancées qui ont permis au Togo de se hisser au rang des meilleurs pays réformateurs en matière d'amélioration du climat des affaires.

Quelles sont les difficultés auxquelles vos clients font face de façon récurrente et existe-il des goulots d'étranglement à la promotion des investissements dans notre pays ?

Quels sont les facteurs qui peuvent dissuader les nationaux ou les étrangers d'investir au Togo ? Pour la majorité des investisseurs, la décision d'investissement peut être retardée par un ensemble d'obstacles parmi lesquels : la corruption, l'accès difficile au marché financier, la controverse sur l'indépendance de la justice, la concurrence déloyale du secteur informel...

Quels sont selon vous, les leviers pour continuer à améliorer le climat des affaires au Togo ?

Pour améliorer le climat des affaires au Togo, il faut prendre des mesures qui éliminent les goulots précédemment

énumérés. Ce qui signifie, entre autres,

- > éliminer la corruption ;
- > renforcer le processus de l'édification de l'Etat de droit ;
- > améliorer la sécurité et la sûreté judiciaires ;
- > renforcer l'environnement macroéconomique ;
- > investir dans une éducation de qualité et dans le développement des compétences en science, technologie, innovation et dans le tertiaire ;
- > bref, construire des moyens de communication et de transport modernes.

Il faut aussi faire attention aux franchises fiscales et éviter le « syndrome du nivellement par le bas ». En effet, ces franchises qui consistent, quelques fois, à accorder des exonérations et des dérogations fiscales inutiles aux so-

ciétés étrangères, peuvent se révéler contre productives.

Au regard de votre pratique quotidienne, quelles réformes vous semblent importantes et diligentes à faire en matière juridique pour renforcer l'arsenal existant au bénéfice des opérateurs économiques et des investisseurs ?

Trois séries de réformes nous paraissent prioritaires :

- > Assainir davantage les procédures d'accès à la propriété foncière,
- > Des réformes permettant l'accès rapide et peu onéreux au crédit,
- > Des réformes aboutissant à rendre plus crédible le système judiciaire.



PIA

l'industrialisation en marche

Avec le lancement de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), le Togo franchit une importante étape dans son ambition d'industrialisation. Inaugurée le 06 juin 2021 par son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, la PIA est érigée dans la banlieue nord de Lomé (environ 21km de la capitale) et couvre une superficie de 400 hectares dans sa phase I. Parc industriel moderne, intégré et multisectoriel, elle est le fruit d'un partenariat entre l'Etat togolais et ARISE IIP, et a fait l'objet d'un Memorandum of Understanding (MOU) entre le pays et l'investisseur privé. Si plusieurs secteurs notamment ceux de l'assemblage de véhicules ou de la transformation du bois s'installent déjà sur la plateforme, l'un des objectifs prioritaires de la PIA reste la transformation des produits agricoles, exportés jusqu'à présent sous forme brute.

Contexte

Malgré la forte contribution de l'agriculture à l'économie nationale, l'industrialisation de ce secteur est restée pendant longtemps un défi qui posait avec acuité. Le problème de transformation des produits agricoles togolais, commercialisés pour l'essentiel, sous forme brute.

Le secteur représente plus de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie près de 65% de la population togolaise, pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays, et dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares). Cependant, le secteur agricole togolais reste essentiellement une activité de subsistance.

Avec la PIA, le Togo passe à la vitesse supérieure et garantit la transformation sur place des produits agricoles. La PIA, une des ambitions phares du Plan

National de Développement (PND, 2018-2022), réactualisé suite à l'apparition de la Covid-19, est axée sur la création de chaînes de valeur agricole, allant de l'approvisionnement en matières premières, à la transformation des ressources et à l'exportation de produits finis. PIA, par son approche, vise en effet, à fournir aux investisseurs une passerelle pour intégrer le paysage africain, un cadre propice aux affaires et les accompagner tout au long de la chaîne de valeur de leurs produits.

La plateforme est stratégiquement située sur une autoroute qui est reliée à l'aéroport et au Port autonome de Lomé et aura une proximité avec la future voie ferrée proposée pour une meilleure gestion économique du fret.

Le site abrite, à cet effet, une zone industrielle, un parc pouvant accueillir 12 500 conteneurs EVP (Equivalent Vingt Pieds) ; une aire de dépotage et

d'emportage de 1,75 hectare; 64 prises de branchement pour réceptionner les conteneurs frigorifiques ; des équipements de manutention de dernière génération ; deux ponts bascules et un pèse-essieux ; des caméras de surveillance et un système électronique de capture automatique des numéros de conteneurs et de camions ; une zone sécurisée par des professionnels de la sécurité 24h/24 et 7j/7.

Autre détail, la PIA dispose de sa propre usine de traitement de déchets, d'un commissariat de police et d'une caserne de pompiers. Elle est dotée également d'un parking camions d'une capacité totale de 484 camions gros porteurs avec une possibilité d'extension du parc ; d'un système de gestion automatisée du parc à camions.

Les entrées et sorties sont contrôlées par un système de surveillance et de capture automatique des numéros de

conteneurs et de camions ; la plateforme est également équipée d'une clinique pour les premiers soins et des caméras de surveillance et internet haut débit.

De grandes ambitions

Les projections déclinées par Gagan Gupta, le patron d'Arise IIP, sont ambitieuses : transformer d'ici 2023, toute la quantité de coton brut produite au Togo, produire d'ici quelques années via une unité de textile domestique, des dizaines de millions d'unités de serviettes, de draps de lits et de vêtements.

Les exportations togolaises devront, selon les prévisions, passer à l'horizon 2025, "de 75 millions \$ à environ un milliard \$, soit une multiplication par 12 de

la valeur". Ce qui serait "une première en si peu de temps sur le continent", prédit Gagan Gupta. La production devrait être également boostée au niveau du soja, du bois, du marbre, ou encore des engins électriques, assure l'investisseur qui a mobilisé pour les travaux, près de 130 milliards FCFA.

35 000 emplois directs sont projetés au cours des 04 prochaines années. Le Togo est donc à un « tournant décisif » en matière d'industrialisation, s'est félicitée la cheffe du Gouvernement, Madame Victoire Tomégah-Dogbé.

Des avantages fiscaux aux investisseurs

Les entreprises installées sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé bénéficient des avantages douaniers et fiscaux en fonction du régime écono-

mique qu'elles optent (zone franche ou code des investissements).

Les industries orientées vers l'exportation sont autorisées à vendre 30% sur le marché local et plusieurs mécanismes de soutien sont garantis aux investisseurs en place.

D'autres entreprises sont au Code des investissements avec d'importants avantages sur les équipements et du crédit d'impôt reportable non remboursable proportionnel au montant de l'investissement, etc.

Par ailleurs, pour lutter contre les lourdeurs administratives, un guichet unique comprenant tous les services est ouvert dans la zone industrielle pour faciliter les démarches.



LABEL D'OR SARL

Production et Transformation de Produits Agricoles Biologiques :

ANANAS, PAPAYE, MANGUE, SOJA, KARITÉ



GUSTAV BAKOUNDAH

D'ouvrier agricole au roi du bio, le success story d'un battant

Le climat des affaires est en constante amélioration au Togo, attirant plusieurs investisseurs étrangers qui souhaitent saisir les opportunités qu'offre le pays. Mais les investisseurs internationaux ne sont pas les seuls à profiter de ce cadre incitatif à l'entrepreneuriat et à l'investissement. Parmi les nationaux, le parcours de Gustav Dessogom De'nberma Bakoundah est emblématique. Ce quadragénaire, parti de rien, est aujourd'hui à la tête de plusieurs entreprises dont le chiffre d'affaires cumulé dépasse plusieurs milliards de FCFA. Portrait de celui qui se décrit comme un entrepreneur « grand format ».



Gustav Bakoundah
roi du bio

Une enfance difficile

Diplômé en Banque et Finances, Dessogom De'nberma Bakoundah est né à Sokodé, dans la région centrale en 1981. Il perd son père dès l'âge de 8 ans et est obligé de quitter avec sa mère et ses soeurs leur domicile, chassés par la famille paternelle. Ils atterrissent dans leur village à Siou auquel le jeune garçon venu de la ville, doit s'adapter. Comme tous les enfants de son âge, il apprend à tenir la houe. Seul garçon de la famille, tout en poursuivant ses études, il devint ouvrier agricole pour subvenir aux besoins

de sa mère et de ses sœurs. Déterminé, il parvint contre vents et marées à obtenir son Baccalauréat technique (G2).

Il débarque à Lomé avec son diplôme et enchaîna les petits boulots pour survivre. Grâce à de petites économies réalisées pendant deux ans, il s'inscrit en BTS option Banque et Finances qu'il obtint à force de ténacité.

La fibre de l'entrepreneur

Son BTS en poche, Gustav Bakoundah ne s'est jamais imaginé en employé. Son rêve : entreprendre. Très vite, il

retrouva les « amours forcés » de son enfance : l'agriculture. Non plus en métayer mais comme producteur d'ananas bio. Il eut l'ingénieuse idée d'organiser les producteurs. Il va former ceux-ci aux règles de production biologique et chercher des débouchés à l'export. Ce fut le début de l'aventure bio. Il va appliquer ses recettes de la production de l'ananas bio à la filière soja et à d'autres produits.

En 2012, il crée Label d'or. Objectif : permettre aux populations surtout les petits producteurs en milieu rural dans un contexte difficile, d'entreprendre



Gustav Bakoundah
remporte le Prix World
Quality Commitment

dans le domaine agricole et de vivre dignement. Cette première expérience sera une réussite.

Label d'Or est aujourd'hui l'une des sociétés les plus actives dans la production agricole biologique au Togo. Sa production couvre une large gamme de produits : des fruits et légumes, des graines et oléagineux et des huiles. Leader de la promotion de l'agriculture biologique au Togo, Label d'Or est installée depuis 2020 dans la Zone franche industrielle togolaise.

En 2019, il fonde Jus Délice, sa deuxième grande entreprise. Avec celle-ci, Gustav Bakoundah devient promoteur de la première usine moderne de transformation de fruits bio en jus bio au Togo et destiné à l'export.

Les secrets de réussite du « Grand Format »

Dessogom De'nberma Bakoundah se réclame de l'entrepreneuriat « social lucratif » et se définit comme un entrepreneur « grand format ».

« Mon premier secret de réussite réside dans ma passion constante pour le challenge. Mais aussi dans ma quête perpétuelle de l'excellence et de la qualité dans toutes mes initiatives », confie-t-il. Pour construire ses entreprises, il a su créer « un lien de confiance basé sur

la qualité des relations et la qualité des produits ». Son succès, il l'attribue aussi à la qualité du management du pro-

Dessogom De'nberma Bakoundah se réclame de l'entrepreneuriat « social lucratif » et se définit comme un entrepreneur « grand format ».

duit, de son équipe et de sa clientèle.

Contrairement à de nombreux jeunes qui abandonnent après un refus de financement de leur projet par une banque, Gustav quant à lui trouve une source de motivation dans les refus.

« La première concurrence vient de la façon dont on est perçu par les autres. Un banquier qui trouve par exemple que vous lui proposez un bon projet mais que vous n'êtes pas la bonne personne pour l'exécuter, est comme un concurrent pour vous. Pour des gens comme nous, ce genre de situations est plutôt une motivation pour faire mieux, faire la différence, surprendre, savoir convaincre tout le monde en partant du producteur de la valeur, du

mode de production préconisé, savoir à qui le vendre », explique-t-il.

Avec ce « mindset », Gustav a été Président de l'Association Nationale des Commerçants Exportateurs de Soja (ANCES) et le premier Président du Conseil Interprofessionnel de la Filière du Soja (CIFS).

L'humilité, l'innovation et la culture de l'excellence sont les valeurs qui se cachent derrière l'émergence de ce fils de Siou. Détracteur du statu quo, il encourage ses collaborateurs à se départir des expressions du genre « on a toujours fait comme ça ! ». Pour le roi du bio, l'on doit faire quelque chose de nouveau et bien le faire pour être un modèle, pour être toujours « un label ». Aujourd'hui, Gustav Bakoundah dispose de 9879 hectares certifiés et 12 745 producteurs associés, à travers son entreprise Label d'Or. Avec un chiffre d'affaires estimé à 2 milliards de FCFA,

Label d'Or a exporté 24 464 tonnes de 14 spéculations différentes en 2020.

Son objectif est de devenir dans 10 ans, grâce à Label d'Or, incontournable dans la production et la transformation locale des produits au Togo, et sur la question du développement durable.

Le roi du bio honoré

La réussite de Gustav Bakoundah lui a valu des distinctions honorifiques. Il a été élevé au grade d'Officier de l'Ordre du Mono et d'Officier de l'Ordre national du Mérite agricole par le Président de la République Togolaise, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé.

Les mérites de Dessogom De'nberma BAKOUNDAH sont aussi reconnus et célébrés hors des frontières togolaises. En effet, l'Etat français l'a aussi élevé en janvier 2021 au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole de la République française en guise de reconnaissance pour tout le travail qu'il effectue. En novembre 2021, il a reçu le World Quality Commitment (WQC), un prix d'excellence et d'amélioration continue décerné par le BID Group One.

DODJI OGNAKITA

« l'entreprenariat des jeunes contribue énormément à la création d'emplois et de richesses dans notre pays »

Jeune entrepreneur, Dodji OGNAKITA est à la tête de la Nouvelle Société de Commercialisation des Produits Agro-Alimentaires (NSCPA). Son parcours valide le contenu des différents programmes du gouvernement pour accompagner et soutenir les initiatives des jeunes, notamment le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) ou encore le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEJ-SP), dont il fut bénéficiaire. Dans cette interview, le premier lauréat togolais du Prix Neofarming Africa, nous livre son parcours et son analyse sur l'environnement des affaires au Togo.

**Dodji OGNAKITA**

Responsable de la Nouvelle Société de Commercialisation des Produits Agro-Alimentaires (NSCPA)

A quel besoin répond la création de la Nouvelle Société de Commercialisation des Produits Agro-Alimentaires (NSCPA) ?

Nous avons créé la NSCPA pour offrir un débouché aux producteurs et contribuer à la transformation sur place de nos produits.

De quels appuis avez-vous bénéficié pour lancer et installer vos activités ?

Le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) nous a apporté son appui technique sur la gestion d'entreprise au lancement de nos activités.

Elle nous a également accompagné dans la recherche de financement.

Le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEJ-SP) a permis le renforcement de nos capacités.

Dans quel contexte avez-vous lancé en 2021 l'usine de transformation de manioc à Atakpamé ?

Notre pari est de transformer sur place nos produits pour créer et préserver des emplois.

De fait, grâce aux différents appuis institutionnels existants et à un climat des affaires favorable, nous avons emprunté un milliard trois cent soixante-quinze millions de francs CFA (1.375.000.000 F), disposé de main-d'œuvre jeune et de qualité, bénéficié de l'accompagnement des autorités locales.

Quels ont été les défis auxquels il vous a fallu faire face ?

L'impact désastreux de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie en général, et les restrictions de déplacement des populations, ont été préjudiciables à nos activités.

Nous avons été par exemple confrontés à l'indisponibilité des matières premières pour l'usine.

Néanmoins, les mesures d'accompagnement très tôt mises en place par l'Etat nous ont permis de garder le cap et de nous relancer. Nous avons aussi demandé à nos partenaires d'augmenter leurs productions en passant de 8 tonnes/ha à 30 tonnes minimum.

Quelles sont les perspectives de la NSCPA pour les prochaines années?

Nous ambitionnons rallonger notre chaîne pour proposer des produits finis et ne pas rester dans la position d'intermédiaire. Nous allons aussi développer le concept d'entrepreneuriat collectif de façon ponctuelle sur des activités économiques de courte durée afin d'aider les salariés à investir.

Que suggèreriez-vous aux autorités togolaises, en matière d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et de promotion des investissements ?

Notre plaidoyer est que l'Etat soutienne les PME-PMI, favorise l'accès au crédit à des taux résiduels, subven-

tionne les entreprises des jeunes pour accélérer leur croissance.

Les autorités doivent par ailleurs investir massivement dans la formation des jeunes aux métiers industriels afin de créer un écosystème avec une main-d'œuvre technique et qualifiée ; rediriger les bourses d'études vers les entreprises pour que celles-ci forment leur personnel ; accompagner les entreprises des jeunes pour l'importation de la technologie.

Quel regard portez-vous sur l'entrepreneuriat des jeunes au Togo ?

L'entrepreneuriat des jeunes contribue énormément à la création de l'emploi et de la richesse au Togo. Mais elle éprouve encore d'énormes difficultés pour décoller. L'Etat doit renforcer ses mécanismes de soutien à ces jeunes

Vous avez remporté en 2021 le Prix Neofarming Africa 2021. Que récompense cette distinction ?

Le Prix Neofarming Africa 2021 couronne notre approche innovante de l'entrepreneuriat.

Nous sommes la première entreprise de notre taille sur le marché de l'UE-MOA qui permet de limiter l'importation de l'amidon dans la zone tout en créant de nombreux emplois. Ce prix témoigne du sérieux de notre activité et confirme notre expertise dans la transformation du manioc.

Cette expertise est d'ailleurs sur le point d'être exportée vers d'autres pays.

Qu'avez-vous retenu des Rencontres Africa qui se sont déroulées en décembre 2021 à Lomé et auxquelles vous avez participé ?

Nous avons eu des rencontres utiles et prometteuses, pouvant nous accompagner pour améliorer notre gouvernance et lever des fonds. Nous avons aussi une offre pour implémenter notre initiative en République Démocratique du Congo (RDC)



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES TROPICAUX



DES PRODUITS 100 % MAÏS NATUREL

- Respectant la norme d'aflatoxine
- Sans Cholestérol
- Sans gluten

La journée économique du Togo

s'est tenue le **19 décembre 2021**, à Dubaï. Ce fut une occasion pour les autorités togolaises pour promouvoir la destination Togo à travers les opportunités économiques et culturelles qu'offre le pays.

Présente à cette manifestation d'envergure, **la Ministre de la Promotion de l'Investissement, Rose Kayi Mivedor**, s'est prononcée sur les atouts et les potentialités économiques que le Togo offre aux investisseurs à travers une facilité d'entreprendre et l'engagement du gouvernement togolais pour accompagner et soutenir le secteur privé conformément à la vision du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Faure Gnassingbé. **« L'amélioration du climat des affaires est une priorité au plus haut niveau de l'Etat. Le cadre des affaires au Togo est de plus en plus attractif, avec des législations claires et des régimes incitatifs pour soutenir la mise en œuvre d'une vision dynamique d'industrialisation et de promotion de l'innovation, conformément à la feuille de route gouvernementale »**, a déclaré M^{me} le Ministre MIVENDOR

Pour la Ministre, le rendez-vous de Dubaï est une occasion pour connecter les opérateurs économiques au Togo, une destination aux multiples opportunités, un pays résilient qui ne ménage aucun effort pour s'ériger en terre d'accueil pour tout investisseur. **« C'est pourquoi, je vous invite à découvrir le Togo, un pays attractif avec une vision présidentielle pragmatique, dynamique et novatrice avec des ambitions claires, qui se positionne stratégiquement comme la porte d'entrée naturelle vers l'Afrique de l'ouest »** a-t-elle lancé.

EXPOSITION DUBAÏ 2020

le Togo a présenté ses atouts et ses potentialités

*Après Hanovre en 2000, Shanghai en 2010 et Milan en 2015, l'Exposition universelle a atterri au Moyen-Orient. Ouverte à Dubaï le 1er octobre 2021 sur le thème « **Connecter les esprits, construire le futur** », l'Expo 2020 qui s'est tenue jusqu'au 31 mars, a dévoilé les innovations technologiques, architecturales et artistiques des 192 pays qui y sont représentés. Le Togo présente aux visiteurs ses atouts et ses potentialités économiques et touristiques.*



Un rappel sur les avantages et facilités qu'offre le Togo au secteur privé avec un cadre législatif et réglementaire incitatif pour les investissements, a été également fait par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale, Kodjo Adedze. Quant au Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Philippe Tchodie, il a énuméré la liste des avantages fiscaux qu'offre le pays aux investisseurs.

Les officiels ont ensuite exposé les ambitions du gouvernement. Déclinées dans sa Feuille de route quinquennale et la situation économique du pays, « robuste et résiliente » malgré la pandémie de la Covid-19. Ils ont ensuite mis les projecteurs sur des projets phares de l'exécutif, tels que la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), l'Agropole de Kara, Lomé Data Center, et les Centrales énergétiques.

Les atouts touristiques du pays ont été mis en lumière le 21 décembre 2021, lors de la Journée nationale Togo. Plusieurs activités mettant en valeur la culture togolaise, comme la prestation des Toofan ont marqué la journée.

La cheffe du gouvernement, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, représentant le Président de la République dans son discours d'ouverture à cette occasion, s'est appesantie sur la pertinence du thème de l'Expo 2020 qui cadre avec l'évolution du monde.

« Connecter les esprits, construire le futur », un thème assez révélateur en phase avec le projet de société du gouvernement togolais qui a déjà ouvert un chantier de digitalisation des services publics et des différents secteurs socio-économiques pour faire du Togo un pays moderne.

Pour elle, le Togo, dans sa marche vers le progrès, a fait du numérique un levier déterminant. **« C'est naturellement que nous avons retenu de placer notre participation sous le thème « l'inclusion du numérique dans le développement des populations »**. Cette thématique s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la vision de développement de notre pays qui repose sur une digitalisation des services publics » a précisé madame le Premier ministre. Et justement cette force en

matière numérique a été confirmée le 06 février dernier lors de la Journée du numérique du Togo. En effet, plusieurs start-ups togolaises ont présenté leurs innovations mettant ainsi en valeur le génie créateur togolais. C'est le cas par exemple de Justin Bakoubolo, spécialiste de robotique et d'intelligence artificielle ou encore d'Edem Adjmagbo de FinTech et de WhatsApp Banking etc.

Une expo de séduction couronnée de protocoles d'accords

Ces activités de promotion économique, culturelle et touristique menées par les autorités politiques et économiques togolaises, n'ont pas laissé indifférents le public et les potentiels investisseurs à cette exposition de Dubaï 2020. Robert Jreissat, le Président de la Chambre de Commerce de la Pologne, qui était présent à cette exposition a déclaré,

« Nous voyons aujourd'hui grâce à la présentation très professionnelle qui a été faite par le gouvernement que le Togo a pu combattre de la façon la plus efficace la COVID 19, que le Togo, en matière de Doing Business, est le leader dans les réformes en Afrique.

Donc le Togo est une plateforme très importante pour nous ».

Pour le Directeur du pavillon du Sénégal, la surprise a été de voir qu'il y a de très belles initiatives qui se développent sur le sol africain, qui pourraient au-delà du Togo servir à toute l'Afrique et surtout qui sont financées de façon innovante. « Cette surprise est plus grande quand les jeunes innovateurs nous disent que ces initiatives présentées sont gratuites pour la population.

Nous ne manquerons donc pas de faire des connections avec certains jeunes que nous avons vus ici pour certaines initiatives, avec les universités sénégalaises ou les entreprises pour pouvoir si possible les aider à se développer », a-t-il dit. Cette opération de séduction a porté ses fruits. En effet, deux mémorandums d'entente ont été signés entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et celle des Emirats Arabes Unis d'une part et celle de la Pologne d'autre part. La Journée économique du Togo a aussi permis aux opérateurs économiques togolais de nouer des relations d'affaires, des partenariats économiques, techniques et commerciales au cours des échanges B to B.

Le Premier Ministre, M^{me} Victoire Tomégah - Dogbé
lors de la journée du Togo à l'exposition DUBAI 2020



LES RENCONTRES AFRICA À LOMÉ

un véritable succès malgré la pandémie

La capitale togolaise a accueilli du 30 novembre au 02 décembre 2021, la plus grande convention d'affaires entre dirigeants d'entreprises françaises et africaines. Il s'agit des « Rencontres Africa ». Cet évènement de haut niveau qui a réuni d'éminentes personnalités du monde politique et économique a connu un véritable succès en dépit de la pandémie du Covid-19.



Le Premier Ministre, M^{me} Victoire Tomégah - Dogbé
lors des Rencontres Africa

Organisé conjointement par le Ministère de la Promotion de l'Investissement et la société Classe Export et placé sous le haut patronage de son Excellence le Président de la République, cet important rendez-vous d'affaires a réuni près de 900 participants en physique et 1000 virtuellement.

Le thème retenu pour cette 5^{ème} édition est :

« La relance économique en Afrique est-elle l'affaire des entreprises ? »

La réussite du forum se traduit par la grande mobilisation non seulement du secteur privé togolais, aussi bien

au niveau du Patronat, de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) que des petites et moyennes entreprises, mais aussi la présence très remarquée des entreprises françaises et étrangères. Dans un contexte économique marqué par la relance post covid-19, cette manifestation, première du genre au Togo, a été l'occasion de réunir le secteur privé togolais et étrangers autour des opportunités d'affaires, des partenariats techniques et des partages d'expériences.

Plusieurs conférences de haut niveau et des ateliers thématiques ; ainsi que des rendez-vous individuels, des rencontres en B to B, et des sessions de réseautage, pour discuter et nouer des

partenariats économiques durables à travers diverses opportunités d'affaires dans les secteurs porteurs de l'économie togolaise ont meublé ce forum économique.

Ce rendez-vous a également permis de mettre en lumière, la vision du gouvernement en matière de changement structurel ainsi que les réformes opérées par le Togo, pour assainir continuellement son climat des affaires et son attractivité.

Le forum s'est ouvert avec l'intervention de Son Excellence, Madame le Premier Ministre du Togo Victoire TOMEKAH DOGBE. Prenant part au panel inaugural, elle a mis en exergue, la vision et les ambitions du Togo dans la relance économique post-Covid conformément à la feuille de route gouvernementale **2020-2025**. Il s'agit selon la cheffe du gouvernement, d'accélérer le rythme de création de richesses en se basant sur la transformation des matières premières sur place et ainsi créer de la richesse partagée pour tous.

Pour mener à bien ce défi structurel, le Togo a mené des réformes audacieuses pour favoriser les investissements et stimuler le secteur privé au Togo.

« Nous avons compris qu'il faut créer un environnement attractif pour

attirer les investisseurs qui doivent être là pour participer à créer cette richesse, à créer des emplois ».

L'occasion a été pour Mme Victoire Tomégah-Togbé, Cheffe du gouvernement de partager les atouts du pays avec les investisseurs. Selon la Première Ministre, le Togo est un pays où règnent la paix et la sécurité. Un facteur indispensable au développement. D'autre part, le Togo est un pays majoritairement jeune. « C'est une jeunesse dynamique, pétrie de compétences, qui a l'esprit d'innovation. Il faut s'appuyer sur cette jeunesse », a conseillé la Cheffe du gouvernement.

Elle a également rappelé aux investisseurs le positionnement géostratégique du pays.

« Le Togo est la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest pour servir 450 millions d'habitants. Avec une ouverture sécurisée sur la mer, le pays constitue un espace stratégique pour les pays de l'hinterland grâce à des infrastructures portuaires modernes et performantes et des réseaux routiers et aéroportuaires qui placent le Togo comme un hub logistique de premier plan dans la région ».

a affirmé Victoire Tomégah-Dogbé. La première Ministre a aussi souligné les projets structurants qui ont été lancés par le gouvernement tels que la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), la Centrale Kekeli Efficient Power, la Centrale solaire de Blitta ou encore le tout premier data center du Togo. Elle a pour finir exhorté les chefs d'entreprises étrangers et nationaux à investir dans les opportunités uniques qu'offrent le Togo.

« Il y a cette agilité que le Togo a toujours démontré. Investir au Togo, c'est vraiment l'assurance de trouver l'environnement favorable pour la réalisation de vos ambitions parce que nous avons envie de vous voir réussir et prospérer vos entreprises. Le Togo est la terre idéale pour ça. »

Les intervenants autour du panel inaugural, Patrice Anato, Député de

la Seine-Saint-Denis et Président de la Commission Diplomatie Economique avec l'Afrique ; Rose Kayi Mivedor, Ministre de la Promotion de l'Investissement du Togo, mais aussi Etienne Giros, Président délégué du Conseil français des Investisseurs en Afrique, Laurent Tamegnon, président du CNP, Lionel Zinsou, fondateur de South Bridge et Franck Riester, Ministre du commerce extérieur de la France en duplex de Paris, ont tous salué les efforts de modernisation en cours au Togo.

Des projets porteurs récompensés

Chaque panel a été une occasion offerte à des promoteurs togolais de présenter les opportunités d'investissement qui s'offrent aux investisseurs. En résumé, 30 projets à forte rentabilité pour un montant d'investissement total approximatif de 27 milliards de FCFA, des retombées économiques estimées à 73 milliards de FCFA et une création d'environ 1000 emplois directs, ont été présentés.

M. Victor NONO, Promoteur du projet African Sustainable Food (ASFOOD) a été distingué dans le cadre de l'initiative « Neofarming Africa » lancée pour soutenir l'innovation dans le secteur agricole à travers un appui technique et financier. Le Ministre de la Promotion de l'Investissement, Madame Rose Kayi MIVEDOR lui a solennellement remis le prix du jury et a adressé ses chaleureuses félicitations au nom du gouvernement.

Des sessions réseautage

Le forum économique a également été consacré aux activités de stands de divers opérateurs nationaux et étrangers afin de présenter les produits et services offerts et les opportunités d'affaires qui s'ouvrent aux investisseurs. Ces activités ont permis l'organisation de rendez-vous individuels, des rencontres en B to B, et des sessions réseautage. Près de 400 rendez-vous individuels entre chefs d'entreprises togolais et étrangers ont eu lieu.

Divers protocoles d'accord ont été signés entre opérateurs économiques étrangers et nationaux au sortir des rendez-vous individuels, et des sessions

réseautages. Des MOU ont également été signés entre les groupes d'opérateurs économiques et les institutions publiques togolaises.

Des visites de terrain organisées

Au dernier jour du forum économique qui a réuni les dirigeants et chefs d'entreprises de l'UE, des pays du Maghreb et de l'Afrique, des responsables d'entreprises ont fait une descente sur le terrain pour toucher du doigt les réalités du potentiel économique togolais. Les installations portuaires ont été longuement visitées par les investisseurs étrangers où ils ont été briefés sur les atouts du Port Autonome de Lomé (PAL) qui reposent sur sa position stratégique, son tirant d'eau de 17m, son statut de port franc, la sécurité et la rapidité des opérations et la modernité de ses infrastructures. Impressionnés par les qualités et les atouts du Port, des entrepreneurs se prononcent pour s'y installer.

C'est le cas de Robert Brisset spécialisé dans l'énergie électrique qui trouve le PAL moderne avec une capacité exceptionnelle. « Je suis dans le secteur de l'énergie et je pense que le Port est très consommateur d'électricité. Très honnêtement, je serai très intéressé pour travailler avec le Port autonome de Lomé.

D'abord parce qu'il est prévu une extension et donc un besoin d'électricité. Le forum m'a permis de rencontrer le milieu économique privé togolais et les institutions et renforcer les relations franco-togolais », a-t-il confié. Il est à noter que les participants à cette rencontre se sont également rendus sur le site de la PIA.

Un bilan positif :

Les retombées de cette rencontre sont multiples. Si cela se fera à court, à moyen et à long terme, d'ores et déjà il est annoncé la signature des partenariats et l'implantation d'industries. C'est en ce sens que la Ministre de la Promotion de l'Investissement, Kayi Rose Mivedor, a annoncé au titre des retombées, l'installation prochaine d'une unité d'assemblage de remorques. Il s'agit, en effet, d'une petite

*Une vue* des participants

et moyenne entreprise française qui fabrique des remorques.

Ainsi Lomé va servir de base à partir de laquelle l'entreprise française va desservir toute la sous-région ouest africaine. Outre cela, un partenariat est en gestation entre une autre entreprise française spécialisée dans la fabrication de pâtes alimentaires et un jeune promoteur togolais qui produit également des pâtes alimentaires à partir de fa-

rine de fonio, sans gluten.

Par ailleurs, le Ministère de la Promotion de l'Investissement a annoncé un suivi des partenariats issus de la rencontre. « C'est un évènement sur lequel il y aura un suivi parce que nous avons créé des opportunités et au niveau de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche, le rôle est de faire le suivi pour que tous les contacts qui ont été pris puissent se

concrétiser et qu'on puisse avoir des réalisations concrètes », a indiqué la Ministre de la Promotion de l'Investissement.

A ce propos, Marc Hoffmeister, commissaire des Rencontres Africa, rassure que « d'ores et déjà, des entreprises françaises et européennes sont très engagées dans la réussite de ce partenariat gagnant-gagnant ».



NASCO
Conçu pour faire la différence



**LE LEADER EN
ELECTROMÉNAGER
DE QUALITÉ**

Avenue des Hydrocarbures, concession UNIPHART non loin de l'ambassade
du Nigeria et de CFAO Motors. Quartier Tokoin SOTED Tel: +228 22 22 22 00 / 22 20 80 29

LE **SAVIEZ** VOUS ?



- ▶ **LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU TOGO EST RÉDUIT À 6 HEURES ET LA PROCÉDURE FACTURÉE À 35.000 FCFA**
- ▶ **L'IMPORTATION DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE EST EXONÉRÉ D'IMPÔT DEPUIS 2020**
- ▶ **LE DÉLAI MOYEN DE CRÉATION D'ENTREPRISE S'ÉTABLIT DÉSORMAIS À 05 HEURES**
- ▶ **LA CRÉATION D'ENTREPRISE PEUT S'EFFECTUER EN LIGNE**
- ▶ **LE DÉLAI D'OBTENTION DE VISA TOGOLAIS EST DE 48 HEURES**
- ▶ **LE DÉLAI D'OBTENTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE EST DE 30 JOURS ET LE COÛT DE PROCÉDURE DE 100.000 FCFA**
- ▶ **LES OPÉRATIONS AU PORT AUTONOME DE LOMÉ PEUVENT S'EFFECTUER 24H/24, 7J/7, MAIS ÉGALEMENT EN LIGNE**
- ▶ **AVEC UNE PROFONDEUR DE 16,60 MÈTRES, LE PORT AUTONOME DE LOMÉ EST LE SEUL PORT EN EAU PROFONDE DE LA CÔTE OUEST AFRICAINE POUVANT ACCUEILLIR DES NAVIRES À FORT TIRANT D'EAU**

ZONE FRANCHE TOGOLAISE

des performances en continu

Fruit d'une vision portée par les autorités, la Zone Franche togolaise créée en 1989, s'inscrit en ligne droite des efforts du gouvernement pour doter le Togo d'un tissu industriel fort. L'idée à la base a été de booster les investissements en accordant un statut particulier aux entreprises qui s'implantent dans cette zone, des avantages au cordon douanier et des avantages fiscaux. Cette politique vise également à promouvoir les exportations de produits manufacturés, en créant les conditions d'une plus grande compétitivité. De fait, les sociétés admises en Zone Franche sont tenues de destiner 70% de leurs productions à l'exportation. Trois décennies après, quelles performances la Zone Franche a-t-elle réalisé au plan des investissements, des exportations, de créations d'emplois ? Combien d'entreprises opèrent en Zone Franche togolaise et quels sont leurs secteurs d'activités ?

Promotion

des investissements :

Un pari tenu

Alors que l'industrialisation au Togo vacillait car confrontée à un marché intérieur trop étroit, à des difficultés de financement, à la forte concurrence des produits étrangers, au coût élevé des facteurs de production, à l'insuffisance de domaines et parcs industriels aménagés et viabilisés, la Zone Franche apparue en **1989** répondait à un souci : celui de promouvoir des investissements dans le secteur industriel et l'exportation des produits togolais, à des conditions incitatives.

Même si l'initiative, **dès 1990**, sera mise à mal dans un contexte de troubles sociopolitiques généralisés, le concept aura survécu aux années sombres de la vie sociopolitique togolaise, et engagera un nouvel élan à la reprise de la coopération entre le Togo et l'ensemble de ses partenaires, notamment l'Union Européenne.





Les secteurs concernés sont l'Agro-alimentaire et l'Agro-industrie, Bois et matériaux de construction, Habillement, textile et cuir, Produits pharmaceutiques / Médicaux, Services, Plastique, Mécaniques/Métalliques, Produits cosmétiques et Imprimeries, Produits détergents et produits lubrifiants.

De 64 en 2019, ce chiffre va connaître une hausse pour s'établir à 74 en 2020. En 2021, on dénombre 82 entreprises en activité en Zone Franche tandis que les autorités togolaises tablent à fin 2022, dans un contexte de relance de l'activité économique post-Covid-19, sur 88 entreprises en activité.

Les investissements réalisés sur plusieurs années s'établissaient à plus de 240 milliards FCFA, en 2020.

18 360 emplois créés en fin 2021 et environ 19 000 sont projetés à fin 2022

La Zone Franche togolaise, outre des importants investissements de nationaux ou d'étrangers qu'elle attire, se révèle également un grand pourvoyeur d'emplois dans un pays où la création d'emplois est un des objectifs majeurs des pouvoirs publics.

Les emplois créés sont projetés à 19 000 à fin 2022, indiquent les autorités togolaises.

Des exportations totales records !

Créée, pour notamment booster les exportations de biens manufacturiers grâce à la mise en place des conditions d'une plus grande compétitivité, la zone franche industrielle a réalisé jusqu'à 318 milliards FCFA d'exportations annuelles en 2021, indique son portail officiel apizf.org.

Les produits d'exportation proviennent de divers secteurs comme l'agroalimentaire, la pharmaceutique, l'édition de logiciels de gestion de l'activité bancaire, la transformation des

produits issus de l'apiculture, la culture des plantes ornementales, la production de batteries pour engins à 2 ou à 3 roues, l'imprimerie industrielle de pointe, la gestion de la relation entreprises-clients.

Elles ont rapporté un chiffre d'affaires total de 360 milliards FCFA en 2021. Confortées par le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, les entreprises bénéficiant du statut de Zone Franche contribuent annuellement au Produit Intérieur Brut (PIB) pour 67,88 milliards FCFA.

En 2019, la Zone Franche a dénombré jusqu'à 50 entreprises fiscalisées, 52 en 2020, 54 en 2021. Les autorités espèrent que ce chiffre va être porté à 61.

L'objectif national à l'aune de sa feuille de route 2020-2025, et de l'opérationnalisation de la Plateforme Industrielle d'Adéticopé (PIA), est d'améliorer la contribution de la Zone Franche à l'économie nationale.

Comment avoir le Statut d'entreprise de la Zone Franche

Le statut définitif d'entreprise de la zone franche est conditionné par l'obtention d'un agrément. La demande est traitée par l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF, ex SAZOF) qui délivre le certificat d'entreprise exportatrice. Les coûts de la procédure s'élèvent à 500 000 francs CFA et la demande est traitée en 30 jours.

Personnes éligibles :

L'entreprise doit respecter trois critères à savoir :

- > ***Exercer une activité de production de biens et services***
- > ***Garantir l'exportation de la production de biens et services***
- > ***Réserver en priorité les emplois permanents aux nationaux***



Le Togo distingué par l'OMS pour avoir éradiqué 04 maladies tropicales négligées



Le Togo a été distingué le 22 août dernier par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour être devenu le premier pays au monde à avoir éradiqué quatre maladies tropicales négligées, notamment la dracunculose, la filariose lymphatique, la trypanosomiase humaine africaine (THA) et le trachome.

Le certificat de reconnaissance qui marque cette distinction, a été remis au Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, par le directeur général de l'organisation onusienne,

l'Éthiopien Tedros Adanhom Ghebreyesus, lors du lancement de la 72^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique qui s'est tenue à Lomé.

Notre pays a d'abord éradiqué la transmission du ver de Guinée en 2011, et six ans plus tard, la filariose lymphatique (éléphantiasis), en 2017. En 2020, malgré la crise sanitaire, le Togo a satisfait à tous les critères d'élimination de la THA ou maladie du sommeil, maladie endémique sur le continent, transmise

par la piqure de la mouche tsé-tsé.

En sus de ces progrès, en mai dernier, le pays a validé également l'élimination du trachome, devenant le quatrième pays africain à atteindre ce cap, après le Maroc, le Ghana et la Gambie.

« Ce n'est pas seulement une grande réussite. C'est aussi et surtout un cadeau pour les générations futures », s'est félicité le directeur de l'OMS.

La CNSS ouvre le capital de la SOGEHP



Maquette du Futur Hôpital

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a officiellement lancé en juin dernier une opération visant à ouvrir et à augmenter le capital de la Société de Gestion et d'Exploitation Hospitalière (SOGEHP) qui a en charge la gouvernance de l'hôpital de référence de renommée internationale « Saint Pérégrin », rebaptisée « Dogta Lafiè ».

L'ouverture de son capital aux investisseurs privés va aider à doter la SOGEHP d'un capital social adéquat par apports en nature et en numéraire. Elle permettra de diversifier son actionnariat à hauteur de 49,975%, soit 10.000 actions.

Le prix de vente d'une action est fixé à 1.500.000 F CFA, avec un minimum de souscription de 50 actions.

A travers cette opération de souscription, la CNSS, promotrice du projet et investisseur pour le bâtiment et les équipements, offre l'opportunité aux investisseurs intéressés à s'associer à elle.

L'objectif étant de capitaliser la société qui gère l'hôpital à hauteur de 25,010 milliards de francs CFA, afin de constituer les fonds propres nécessaires à l'exploitation de ce projet qui est destiné à participer à l'amélioration de l'offre de service de santé de qualité et à augmenter le niveau de prise en charge des urgences. Ce qui va contribuer à limiter les besoins d'évacuation sanitaire à l'extérieur.

En lançant cette opération, le ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social, président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), Gilbert Bawara a fait savoir que l'hôpital de référence « Dogta Lafiè » qui a été, dès le départ, un projet présidentiel porté financièrement par la CNSS, vient participer au relèvement du niveau de qualité de l'offre de soins de santé et doter le Togo d'un établissement de santé de référence.

Pour sa part, la directrice générale de la CNSS et administrateur général

de la SOGEHP, Mme Ingrid Atafeinam Awadé, ce projet se situe dans l'Axe 1 de la Feuille de route gouvernementale 2025 qui place la promotion des services sociaux en priorité de l'action gouvernementale.

Ainsi, la réalisation de cette initiative qui répond aux objectifs de placement des réserves de la CNSS, se justifie par l'existence d'une demande croissante, d'une part, et par la faiblesse de l'offre de soins, en général, et l'offre de soins de qualité, en particulier, d'autre part, a-t-elle expliqué.

« L'hôpital Dogta Lafiè se positionne comme un hôpital de niveau IV. Il se distinguera, sur le plan sous-régional, par la diversité et la complémentarité de son offre de soins, la modernité de son infrastructure et la qualité optimale des soins prodigués aux patients par des équipes médicales hautement qualifiées évoluant dans un environnement technique de dernière génération », a-t-elle laissé entendre.

Une assurance maladie universelle pour favoriser la cohésion sociale et nationale



La santé est une priorité placée au cœur de la politique de développement du gouvernement togolais et garante de la cohésion sociale. Celui-ci a mis en place une série de mesures visant à permettre à la population de faire face à l'insuffisance des offres de soins et à leur coût élevé, mais également à y accéder quelle que soit les moyens dont elle dispose.

Parmi celles-ci, la création de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), la mise sur pied du programme Wezou, la mise en place du Programme School Assur, ou encore le renforcement des infrastructures sanitaires et l'amélioration du plateau technique des hôpitaux.

L'Assurance Maladie Universelle (AMU) s'inscrit également dans cette dynamique. La loi l'instituant a été adoptée en octobre 2021 par l'assemblée nationale. Elle vise à garantir l'accès aux soins de santé pour toutes les couches de la population togolaise, via un mécanisme de mutualisation des risques et de solidarité dans le financement. L'initiative est en cohérence avec l'ob-

jectif de couverture sanitaire universelle que se sont assignées les autorités togolaises.

L'AMU est fondée sur la nécessité et l'urgence d'unifier, de renforcer, de consolider et d'assurer une meilleure coordination au profit des populations de l'ensemble des dispositifs et mécanismes de couverture maladie déjà existants et bénéficiant de manière complète ou partielle, de la contribution de l'Etat.

Ce nouveau système comprend deux régimes : le régime d'assurance maladie obligatoire de base (RAMO) et celui d'assistance médicale (RAM).

Le RAMO concerne les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et des personnes morales de droit public ; les membres des institutions publiques, pour la durée de leur mandat ; les travailleurs régis par le code du travail, notamment ceux assujettis au régime de sécurité sociale; les titulaires de pension des deux (02) secteurs public et privé ; les travailleurs indépen-

dants ; les travailleurs et opérateurs de l'économie informelle et agricole ; les ministres de cultes ; toutes autres personnes exerçant une activité non salariée.

Les membres de la famille de cette catégorie de personnes sont aussi assujettis à ce régime à condition qu'ils ne bénéficient pas à titre personnel d'une autre assurance de même nature.

Le RAM est en revanche institué au profit des personnes qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour contribuer à l'assurance maladie obligatoire, formellement identifiée suivant les dispositions légales et réglementaires en République togolaise.

Ce sont donc les personnes qui ne sont pas assujetties au régime d'assurance maladie obligatoire de base et leurs ayants-droit qui sont concernés.

Tout comme l'assurance maladie, l'AMU garantit les prestations de soins inhérentes à la maladie, aux accidents non professionnels, à la maternité et à la réhabilitation physique et fonctionnelle aux citoyens togolais.

Un fabricant de cosmétiques
à la pointe de la technologie



RODIS®



📍 Zone Portuaire Katanga ,03 BP 31118 ,Lomé - Togo

QUI SOMMES NOUS?

Avec plus de 30 ans d'expérience, Rodis est un fabricant de cosmétiques de pointe spécialisé dans la production de produits cosmétiques innovants de haute qualité qui s'adaptent aux meilleures et aux dernières tendances du secteur de la beauté. En tant qu'entreprise familiale, nous nous efforçons d'adapter les ingrédients les plus sains et les plus bénéfiques afin de fournir des produits efficaces pour toute la famille. Au fil des ans, nos magasins de cosmétiques se sont développés pour devenir la première destination pour les produits cosmétiques en Afrique de l'Ouest.

NOS ACTIVITÉS

Rodis fournit principalement des produits de beauté efficaces et bien connus, tels que des lotions, des crèmes, des sérums, des gels douche, etc. En outre, nous fabriquons également des parfums, des plastiques et divers produits d'articles ménager.

Nous cherchons toujours à améliorer et à élargir notre gamme de produits, en développant fréquemment de nouvelles façons d'introduire les dernières tendances et technologies dans ce que nous fabriquons.



Rodis Togo

www.rodistogo.com